

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU BASSIN D'AURILLAC**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2009

La séance est ouverte à 20 heures 15, sous la présidence de M. Jacques MEZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers Collègues, je vais procéder à l'appel.

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent
M. BAERISWYL Christian : présent
M. BARRIER Roger : présent
M. BAYSSAT Jean-Claude : présent
M. BAZELLE Jean : présent
M. BERGAUD Jacques : présent
M. BESSAT Vincent : présent
Mme BIGEON Michèle : présente à partir de 20 h 30
M. BRAY Roland : présent
M. CALMETTE Alain : présent
Mme CAMUS Christiane : présente
M. CARPENTIER Patrick : absent, représenté par M. CALMETTE Alain
Mme CARRILLO-BESSAT Clarisa : présente
M. CARTEAU Didier : absent, suppléé par M. Bernard VIDAL
Mme CHASSANG Sylvie : absente
M. CHAUSI Serge : présent
M. CHAUSY Jean-Marie : présent
M. COLLIN Jean-François : présent
M. COSNIER Michel : présent
Mme COSTES Josiane : présente
M. CRUEGHE Thierry : présent
M. DABERNAT Jean-Pierre : présent à partir de 20 h 25
M. DALL'AGNOL Xavier : présent
M. DAUDE Jean-Pierre : présent
M. DELAMAIDE Charles : présent
Mme DELPUECH Geneviève : présente
M. DESTANNES Roger : présent
M. ESTIVAL Jean-Pierre : présent
M. FABRE Daniel : présent
M. FABRE Philippe : présent
M. FAGES Jean-Pierre : présent
Mme FLEY Claudine : présente
M. GALEAU Thierry : présent
M. GASTON Christian : présent
M. GODBARGE Frédéric : absent, représenté par M. PEYRONNET Gabriel
M. GOSSET Bernard : présent
M. GRANIER Philippe : présent
Mme GRIFFAULT Laetitia : présente
M. JABIOL Michel : présent
M. JUILLARD Georges : présent
Mme LABLANQUIE Michelle : présente
Mme LABORIE Mireille : présente

M. LAMPRE Patrick : absent, représenté par Mme LABLANQUIE Michelle
M. LANTUEJOU Henri : absent, suppléé par M. DELRIEU François
M. LAVEISSIERE Bernard : présent
M. LAYBROS Bernard : présent
M. LERON Michel : présent
Mme LHERM Gisèle : présente
M. LOURS Michel : présent
M. MALBOS Elie : présent
M. MARKARIAN Jacques : absent, représenté par M. MALBOS Elie
Mme MARTY Florence : présente
M. MATHONIER Pierre : absent, suppléé par Mme VALAT Denise
M. MAUREL Jean-Claude : présent
M. MAURS Philippe : présent
M. MAURY Lionel : présent
M. MEDAL Camille : absent, suppléé par M. FOURNIER Bernard
M. MEZARD Jacques : présent
M. MOINS Jean-Antoine : présent
M. MONTIL Pierre : présent
M. NICOLAS Jean-Paul : présent
M. PERRIER Patrick : présent
M. PEYRONNET Gabriel : présent
M. PICARD Jean-Pierre : absent, suppléé par M. LEYBROS Serge
M. POULHES Christian : présent
M. POUX André : présent
M. PRADAL Gérard : présent
Mme PRUNET Brigitte : présente
M. ROUME Jean-Pierre : absent, représenté par M. LERON Michel
M. RUMIN-BENITO Patricia : présente à partir de 20 h 25
Mme SARRAZIN Andrée : absente, représentée par M. POULHES Christian
M. SOULIER Pierre : présent
M. TELLIER Laurent : présent
M. TIBLE Bernard : présent
Mme VEDRENNE-CAYROL Carine : présente
M. VEROUIL Alain : présent
M. WERLES Christian : absent, représenté par M. ESTIVAL Jean-Pierre
Je vous remercie.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2009

Nous avons à l'ordre du jour l'adoption du PV du Conseil du 10 juillet. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTION GLOBALE DES DELIBERATIONS INSCRITES EN GROUPE A

Nous avons à l'ordre du jour, comme d'habitude, les délibérations proposées dans le groupe A et puis les délibérations proposées dans le groupe B. Y a-t-il des observations sur les délibérations du groupe A ?

M. MOINS.- Monsieur le Président, dans le groupe A, vous avez une délibération n°151 qui concerne des garanties d'emprunts pour la ZAC de la Sablière, avec deux emprunts :

- un emprunt pour l'acquisition des terrains
- et un emprunt, semble-t-il, pour les aménagements en vue du projet de création de la zone.

Ma question, c'est de savoir s'il ne faudrait pas modifier en l'état au moins de la situation actuelle la délibération pour ne la limiter qu'au titre de la garantie d'emprunt à hauteur de 1 228 700 € concernant uniquement l'achat des terrains. Voilà l'observation que je voulais faire.

M. LE PRESIDENT.- En l'état, Monsieur MOINS, il n'y a pas lieu, me semble-t-il, de modifier la délibération pour la bonne et simple raison que les recours nécessaires seront diligentés, que j'ai reçu ce jour un courrier du groupe CARREFOUR et du Président de GUYENNE & GASCOGNE qui m'indique :

« Monsieur le Président, suite à nos différents échanges dans le cadre du refus en C.N.A.C. de notre projet commun de création d'un hypermarché CARREFOUR dans la ZAC de la Sablière, nous tenons à vous confirmer par la présente notre volonté ferme de nous implanter sur l'agglomération d'Aurillac. Nous considérons en effet qu'un refus en C.N.A.C. est un aléa certes pénalisant, mais qui ne remet pas en cause notre détermination.

Nous vous prions de vouloir bien agréer... [formule de politesse] »

Dans ces conditions, je pense qu'en l'état il n'y a pas lieu à modifier les délibérations. Je pense que nous pouvons les maintenir.

Monsieur le Vice-Président chargé du Développement Economique, vous avez la parole.

M. CALMETTE.- Monsieur le Président, compte tenu de la lettre que vous venez de citer et de la situation, je crois qu'il faut effectivement maintenir cette délibération, sachant que, de toute façon, tout retard lié à cette opération risque d'être pénalisant pour les finances de la collectivité, sachant que c'est une opération qui était prévue pour un équilibre total, c'est-à-dire un investissement privé exclusivement. Il est bien évident que le portage de l'opération, au-delà des mois de retard imposés par le recours défavorable pour nous délivré par la C.N.A.C., risque effectivement d'avoir des conséquences financières que nous devons assumer peut-être lors des prochaines réunions du Conseil Communautaire, dans la mesure où il faudra bien porter l'opération jusqu'à ce que l'autorisation soit délivrée ; ce dont je ne doute pas.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons les moyens financiers de porter l'opération, conformément – et j'y reviendrai – à l'analyse financière qui a été réalisée par la Trésorerie d'Aurillac et qui démontre l'état parfaitement sain de nos finances. D'ailleurs, les retards qui peuvent intervenir sur ce dossier pénalisent l'ensemble des collectivités territoriales et pénaliseront certainement de manière beaucoup plus lourde le Département du Cantal que la Communauté d'Agglomération d'Aurillac, surtout d'ailleurs avec la réforme – dont nous pourrions parler – de la taxe professionnelle à l'heure actuelle en discussion. Nous avons pris des engagements. Il est normal, en dépit des aléas des procédures, de maintenir le cap. Et puis, nous aviserons en fonction de l'évolution du dossier.

Y a-t-il d'autres observations ? Non. Je mets donc aux voix globalement les délibérations du groupe A.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations du groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

COMMENTAIRES SUR L'ANALYSE FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC REALISEE PAR LA TRESORERIE D'AURILLAC

Nous allons aborder les délibérations inscrites en groupe B. Nous avons tout d'abord une délibération concernant la décision modificative budgétaire. Je passerai la parole à Michel LOURS. Mais, auparavant, j'ai demandé qu'on vous distribue le dossier d'analyse financière consolidée de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac établie par la Trésorerie d'Aurillac. Nous ne l'avons pas demandé. Cela a été une demande de l'Etat d'auditer les finances de la Communauté d'Agglomération. J'indique d'ailleurs aux maires ici présents que cela peut être fait, pas forcément à leur demande, par la Trésorerie de son propre chef.

Vous avez ce document qui est extrêmement intéressant parce que je vous rappelle que, lorsque notre équipe de l'exécutif est arrivée en 2001, nous avons fait venir le Cabinet KLOPFER pour faire un audit de la situation et des perspectives sur les finances de notre Intercommunalité, où nous nous sommes rendus compte très vite, au bout de quelques mois, que si nous maintenions l'héritage nous allions dans le mur puisque les transferts de charges n'avaient pas été réalisés conformément à la loi. Nous avons donc rectifié le tir, et nous avons, je pense, géré de telle manière que nous ayons constamment des finances saines ; sinon nous aurions duré deux ou trois ans. Je n'ai pas fait le livre noir des gros dossiers sur lesquels nous avons eu un héritage lourd, à commencer par le Pôle Bois, grand « succès » qu'il a fallu gérer pendant 4 ou 5 ans, l'incinérateur de boues, Souleyrie, j'en passe et des meilleurs.

Le but que nous avons poursuivi, c'est de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir une capacité de désendettement dans des fourchettes parfaitement raisonnables. Vous avez dans ce document un bilan qui tombe à pic, sachant que cette Trésorerie a audité jusqu'à fin 2008. En auditant jusqu'à fin 2008, on pourra faire la différence entre ce que nous avons trouvé en mars 2001, la situation à la fin de 2008, et puis ce qui va arriver dans les mois qui viennent parce qu'en tant que Président avec l'équipe je peux et je pouvais communiquer sans aucun doute sur le caractère équilibré et sain de nos finances – puisque vous avez les principaux constats à la page 7 du document du Trésorerie –, sur la gestion, sur la capacité d'autofinancement renforcée, sur le fait que nous avons eu une augmentation des produits réels de fonctionnement plus forte que celle des charges, parce que c'est comme cela que nous gérons ; ce n'est pas en empruntant et en empruntant que l'on arrive à un équilibre, et d'autres sont en train d'en faire la triste expérience. Si nous avons un coefficient d'intégration fiscale qui, de manière certaine, en 2010 va dépasser les 0,40, ce qui devrait au moins nous donner une certaine garantie de ressources, il n'en reste pas moins – je le dis très clairement – que je ne répons plus de rien à partir de la réforme qui va intervenir, si elle intervient. Nous aurons une situation claire, nette et saine à ce jour.

Pour 2010, on nous annonce une compensation intégrale, c'est-à-dire qu'on nous dit : « vous n'aurez pas moins [mais on ne parle pas de l'inflation] que ce que vous avez eu dans la meilleure des recettes de 2008 ou de 2009 ». Par contre, si c'est voté parce que peut-être que mes collègues parlementaires écouteront Messieurs JUPPE et RAFFARIN, sachant que cela concerne chacun des maires parce qu'il y a un bloc Communes/Intercommunalité, et il y a les Départements et les Régions, dans le bloc Communes/Intercommunalité nous serons dans le même système. Je demanderai à un spécialiste, une fois que ce sera voté ou pas voté ou très modifié, de venir – je ferai appel vraisemblablement au même Cabinet – nous expliquer les conséquences que cela entraînera de manière certaine sur les finances de notre Intercommunalité. Mais les grandes lignes du projet c'est un bouleversement des finances locales, je dis bien : un bouleversement. Je ne me permettrai pas de donner des conseils à chacun des maires, mais vous avez intérêt à faire réaliser le plus rapidement possible les simulations quand cela sortira.

Le principe étant la suppression de la taxe professionnelle avec, au niveau de la suppression de la taxe professionnelle, bien sûr une économie pour les grandes entreprises pour une somme comprise entre 4,9 et 6 milliards d'euros ; ce qui était le but affiché par le Président de la République par rapport à la concurrence mondiale. Il y aura donc une suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une cotisation économique territoriale dite C.E.T. qui, elle, est divisée en une cotisation locale d'activité qui est assise sur le foncier bâti, qui sera révisée pour ne pas pénaliser les activités industrielles, et une cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée. Il y aurait donc une cotisation économique territoriale et deux volets : la cotisation locale d'activité et la cotisation complémentaire.

Ce qui est important, si c'est voté comme cela, c'est qu'il y aura une différence considérable par rapport à aujourd'hui. Au niveau des communes et intercommunalités, par rapport à ce que nous gérons tous ici, sur l'impôt sur l'activité économique, nous ne percevons plus que la cotisation locale d'activité assise sur le foncier, c'est-à-dire environ 5,5 milliards d'euros, contre 16,5 milliards d'euros actuellement. Nous conserverons la maîtrise du taux de la taxe, mais avec une base beaucoup moins dynamique que la valeur ajoutée qui est la matière fiscale de la cotisation complémentaire. Les communes et intercommunalités, normalement, percevront la totalité de la taxe d'habitation ; vous voyez donc que, là, c'est une révolution par rapport à l'intercommunalité puisque l'intercommunalité aura beaucoup moins de recettes de l'impôt économique et percevra avec les communes la totalité de la taxe d'habitation, du foncier bâti et un peu de foncier non bâti. Il y a une variable d'ajustement qui est constituée de ristournes sur des frais d'assiette de recouvrement d'impôts locaux, de transfert de fraction de taxes, etc.

Le principe même de la loi Chevènement est complètement bouleversé. L'intercommunalité version Chevènement avait été créée sur la taxe professionnelle, impôt dynamique permettant le développement de l'intercommunalité. Si c'est modifié, tel que cela a été vu par l'Assemblée Nationale, ce sera fini, c'est-à-dire que ce sera une vraie révolution fiscale avec des conséquences lourdes qu'il faudra évaluer. Il faudra bien que nous assumions les responsabilités de notre gestion, mais pas les responsabilités des décisions prises par l'Etat.

Sur le plan de la réforme actuelle, en plus il n'y a strictement pas un mot sur la péréquation. La péréquation, c'est le système qui fait que, par le coefficient d'intégration fiscale et la dotation d'intercommunalité, nous avons une partie des ressources qui viennent de dotations dans le cadre d'un gâteau fixé nationalement et qui est réparti en fonction d'un certain nombre de critères très compliqués, dont le potentiel fiscal. Aujourd'hui, le ressort essentiel de notre intercommunalité et de toutes les intercommunalités à fiscalité propre, c'est le développement économique. Il y a un lien direct entre les ressources que nous avons et les efforts et combats que nous menons en matière de développement économique. Cela, ça va être brisé. L'essentiel du développement économique va nous échapper, c'est-à-dire 11 milliards, et il nous restera la part la moins dynamique de l'impôt économique. Cela veut dire que, si ça évolue de cette manière, toutes les intercommunalités – écoutez bien parce que nous allons avoir un grand « plaisir » à gérer cela tous ensemble – deviendront forcément des intercommunalités à fiscalité additionnelle. Ce qui est effectivement aussi la porte ouverte à toutes les facilités, contrairement aux objectifs affichés, et cela transfèrera sur les ménages l'essentiel de la charge fiscale communale puisque la part dans les ressources fiscales des communes de l'impôt sur les ménages progressera d'environ 49 à plus de 70 %. Il faudra que nous en soyons conscients, que nous l'intégrions. Depuis 8 ans et demi, nous disons à nos concitoyens qui ont du mal d'ailleurs à le percevoir parce que c'est compliqué : quand l'Agglomération ou les Communautés de communes autour font des opérations de structuration, construisent un certain nombre d'équipements, cela ne vous coûte rien sur l'impôt sur les ménages. C'est ce qu'on leur a dit et répété. On leur disait : l'intercommunalité, c'est la dotation globale de fonctionnement, et puis c'est la recette de taxe professionnelle. Cela, ça va être fini, c'est-à-dire que cela va tout changer. Aujourd'hui, heureusement, nous n'avons pas à faire d'orientations budgétaires avant la fin de l'année parce que je dis très sincèrement bon courage à toutes les collectivités qui vont avoir à discuter sur les orientations budgétaires en ce moment. C'est un exercice extrêmement périlleux et qui devrait être extrêmement intéressant pour les spectateurs.

En ce qui concerne les autres collectivités, bien évidemment, s'agissant des Départements et des Régions, ils auront autre chose ; c'est d'ailleurs relativement compliqué puisque les Départements auront 55 % de la cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée, des frais d'assiette de foncier bâti, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et un certain nombre d'autres taxes. Les Régions auront 25 % de cotisation complémentaire. C'est-à-dire que les Départements vont effectivement se retrouver avec une bonne part d'impôt découlant de ce qui reste d'impôt économique. Alors, là, je dois dire qu'il faudrait qu'ils soient suicidaires pour freiner le développement économique, sachant que dans ce qui a été voté les entreprises qui cotiseront à la nouvelle cotisation il faudra, si ce n'est pas changé par le Sénat, qu'elles fassent plus de 1 M€ de chiffre d'affaires. Dans des départements comme le nôtre, il ne va quand même pas y en avoir une quantité. Il ne s'agit pas de faire peur, puisqu'il y a des compensations qui sont prévues. Nous allons passer 2010 sans drame. Nous aurons l'année 2010 pour essayer de nous préparer à des orientations qui seront certainement très différentes.

Je n'ai jamais dit que la taxe professionnelle était un impôt intelligent puisque celui qui l'a créée, qui était Premier ministre à l'époque, a dit ensuite, quand il est devenu Président de la République, que c'était l'impôt le plus stupide ; comme quoi, on peut changer d'avis, surtout quand on est au sommet de l'Etat. Il est vrai que la taxe professionnelle pénalise les grosses entreprises de production, ce qui n'est pas une bonne chose. Mais il pouvait y avoir d'autres modalités de réforme. Les modalités de réforme, mes chers Collègues, que nous risquons d'avoir à subir sont des modalités qui vont nous amener soit à nous serrer davantage la ceinture dans chacune de nos communes, soit à faire appel davantage à l'impôt sur les ménages ; ce qui va déchaîner un enthousiasme tout à fait considérable chez nos concitoyens... Voilà la réalité. Ceci étant, nous ferons avec. Mais c'est pour cela qu'il était extrêmement important d'avoir une analyse financière de notre Communauté d'Agglomération. En plus, ce n'est pas nous qui l'avons demandée. En plus du dernier audit KLOPFER que nous avons fait il y a deux ans, nous avons cette analyse de la Trésorerie. Moi, je peux dire aujourd'hui que les finances sont saines. Cela ne veut pas dire que tout est parfait, mais je pense nous avons fait le maximum de ce que nous pouvions faire à ce niveau-là. Voilà pour le schéma général. Demain, nous aurons l'occasion d'en reparler et vous aurez l'occasion d'en reparler dans chacune de vos communes.

Monsieur le Ministre des Finances, vous aurez intérêt à faire des stages de formation aux nouvelles dispositions. Vous avez la parole sur la décision modificative.

DELIBERATION N° 2009/172 : DECISION MODIFICATIVE 20 09/03

Rapporteur : M. LOURS

M. LOURS.- Comme tous les ans, vous sont présentées les décisions modificatives. Ce qui ne change rien sur le fond au budget général. Ce sont simplement des variations par chapitres de recettes et de dépenses, mais qui ne changent rien aux chapitres. Vu l'ordre du jour, je vous fais grâce de la lecture de tout le détail, sauf questions particulières.

Pour le Budget Principal, en fonctionnement, nous avons une variation de 98 500 € en dépenses et en recettes. Vous avez le détail sur la délibération. Je suis à votre disposition pour toutes les questions que vous voudriez poser.

Nous avons réduit cette année l'investissement de 378 000 € par reports de réalisations. Ces réalisations ne sont pas annulées, elles sont simplement reportées.

Pour les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement :

Il n'y a pas de variation sur le Budget de l'Eau. Le Budget de l'Eau reste en l'état.

Pour l'Assainissement, en fonctionnement il y a une variation de 40 000 € en recettes et en dépenses. En investissement, sur l'Assainissement, il y a - 213 000 € en recettes et en dépenses qui sont également un report.

Pour le Budget TDMA, en fonctionnement nous avons une variation de 115 000 €. En investissement, nous avons une variation de 120 000 €.

Sur le Budget des Campings, c'est une petite variation de 4 650 €.

Sur le Budget des Transports, il n'y a rien de modifié.

Sur le Budget de l'Aéroport, qui est un budget nouveau cette année, nous avons fait un virement à la section de fonctionnement de 40 000 €, sachant que c'est un budget d'adaptation. Nous verrons l'année prochaine un peu mieux ce qu'il en sera. En investissement, il est inscrit une somme de 1 600 €.

Tout le détail vous est donné dans la délibération. S'il y a des questions particulières, je suis à votre entière disposition. Cela ne change rien au budget général.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette décision modificative ? Il y a deux opérations qui sont annulées puisque le Conseil Général a renoncé aux opérations « Pôle Cheval » et « Desserte du Biopôle », puisque je vous rappelle que sur l'opération « Pôle Cheval » et sur l'Ecole départementale d'équitation c'est nous, dans le cadre de la convention, qui avons prévu d'apporter 400 000 € au Conseil Général.

S'agissant de la desserte du Biopôle, j'espère que ce n'est pas renvoyé aux calendes grecques parce que c'était le projet de voie de desserte sur lequel nous avons contractualisé avec le Département pour assurer un cofinancement. Mais je crois que la situation financière de notre partenaire est telle qu'ils ne peuvent pas suivre.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets donc cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/172 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2009/173 : DETERMINATION DU MONTANT 2010 DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Rapporteur : M. LOURS

M. LOURS.- La deuxième délibération que j'ai à vous présenter concerne la détermination du montant 2010 des attributions de compensation que nous avons déjà vue l'année dernière.

M. LE PRESIDENT.- Nous la voyons tous les ans.

M. LOURS.- Cette année, nous avons eu l'entrée de Vezels-Roussy et de Labrousse. Il y a donc eu l'entrée de ces communes, et la compensation prévue est au prorata de la taxe professionnelle qui avait été encaissée par ces deux communes. Donc des communes encaissent une certaine part et d'autres communes reversent à la Communauté d'Agglomération. Ce sont les mêmes valeurs que l'année dernière. Concernant Labrousse et Vezels-Roussy, il y a un montant de 25 € à encaisser par la CABA auprès de Vezels-Roussy, et il y a un montant de 1 583 € à verser par la CABA à Labrousse.

M. LE PRESIDENT.- Vous connaissez tous le principe de l'attribution de compensation ; c'est la valeur initiale de votre recette de taxe professionnelle, valeur 1999, que l'on restitue à chacune des communes. L'Intercommunalité perçoit la totalité de la taxe professionnelle et reverse ce que vous receviez en 1999. C'est-à-dire que nous profitons du dynamisme de cet impôt et de son accroissement. Ce qui a évidemment une relation directe avec ce que je disais tout à l'heure, c'est ce que l'on ne nous a pas expliqué encore ce que cela allait devenir, parce que si nous n'avons plus la recette de taxe professionnelle nous allons reverser quoi ? Je sais bien que c'est une question bête, qui n'est qu'accessoire pour un certain nombre d'énarques, mais cela va être une vraie difficulté qui, je pense, ne pourra être solutionnée encore une fois que par des décisions arbitraires disant : ce sera tant, parce que

je ne vois pas comment cela pourra fonctionner autrement. Donc, vraisemblablement, c'est la dernière ou l'avant-dernière fois que vous aurez ce tableau, et je souhaite bon courage à un certain nombre de génies des finances pour trouver la solution. Pour l'instant, elle n'a pas encore été pondue.

Sur cette délibération, qui n'est pas une surprise puisque vous l'avez tous les ans, y a-t-il des questions ? Non. De toute façon, je ne vois pas ce que je pourrais répondre. Je la mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/173 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur CALMETTE, vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne la fixation des tarifs aéroportuaires.

DELIBERATION N°2009/174 : FIXATION DES TARIFS AERO PORTUAIRES

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Il s'agit de fixer ces tarifs qui représentent un peu plus de 25 % des ressources du budget de l'Aéroport, dont la hausse a été actée par les membres du Conseil de Gestion de l'Aéroport, sachant que ces tarifs sont sensiblement inférieurs à ceux de sites comparables. Il est donc proposé une hausse dans une fourchette de 3 à 5 %, qui permettra notamment d'abord de ne pas accroître les participations des cofinanceurs et puis de couvrir des coûts d'exploitation nouveaux qui se font jour, par exemple la vidéosurveillance.

Vous avez en annexe un certain nombre de tarifs dont j'aurais du mal à vous commenter le détail, qui correspondent aux frais notamment d'atterrissage payés par la compagnie qui exploite la liaison Aurillac-Paris, AIRLINAIR, pour des tarifs qui seraient applicables à partir du 1er janvier de l'année prochaine.

M. LE PRESIDENT.- Ce ne sont pas des recettes considérables. Cela n'avait pas été augmenté depuis quelque temps. Chaque fois que l'ATR atterrit, cela fait 25,80 €. Il n'y a pas de difficulté à ce niveau-là. J'ai rencontré le Président d'AIRLINAIR parce que nous sommes en train de rechercher un maximum de cotisations de taxe professionnelle étant donné que c'est le moment ou jamais. Si vous connaissez de généreux contributeurs de taxe professionnelle qui veulent bien payer ici, dites-le-nous puisqu'ensuite ce sera compensé en 2010. Je l'ai vu, je lui ai demandé de faire une déclaration à Aurillac pour la coque d'avion. Il doit le faire. J'espère qu'il tiendra ses engagements. Sinon, il n'y a pas de gros éléments. Nous avons quand même pas mal de mouvements de petits avions de tourisme. Je crois, Monsieur le Vice-Président, qu'il va y avoir l'installation, comme vous nous l'aviez dit, d'un réparateur de moteurs d'avions qui quitte Brive pour s'installer à Aurillac, et qui fera donc venir le mouvement de ses clients sur l'aéroport d'Aurillac.

Y a-t-il des questions sur cette délibération qui n'est pas fondamentale ? Non. Je la mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/174 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur DESTANNES, vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne un marché de travaux pour la fourniture et la pose de clôtures sur les différents sites du territoire de la CABA. Ce n'est pas que nous nous enfermions, bien au contraire.

DELIBERATION N° 2009/175 : MARCHE DE TRAVAUX POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE CLÔTURES SUR LES DIFFERENTS SITES DU TERRITOIRE DE LA CABA
Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Nous essayons de régler un certain nombre de problèmes. Merci, Monsieur le Président, Cette délibération, c'est pour permettre de lancer la consultation pour la fourniture et la pose de clôtures pour différents sites. Le marché a été décomposé en trois lots :

- Le lot technique n°1, qui concerne la fourniture et la pose de clôtures sur le site de la Plantelière, ex-Arboretum.
- Le lot technique n°2, qui concerne la fourniture et la pose de clôtures sur le site de l'aéroport Aurillac-Tronquières, pour essayer de régler un certain nombre de problèmes que nous connaissons aujourd'hui d'intrusion dans les installations aéroportuaires.
- Le lot technique n°3, qui concerne la fourniture et la pose de clôtures sur différents autres sites.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification et pourra être reconduit, sur décision expresse, pour deux périodes successives de 1 an.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec un maximum passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics dans les conditions suivantes :

- Période initiale du marché :	350 000 € HT maximum
- Première période de reconduction :	200 000 € HT maximum
- Seconde période de reconduction :	200 000 € HT maximum

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Il vous est proposé :

- d'approuver le lancement de la consultation du marché de travaux pour la fourniture et la pose de ces clôtures ;
- de procéder pour la réalisation de ce projet à la consultation des entreprises par voie de procédure adaptée ;
- d'autoriser M. le Président à signer le marché et tout document qui s'y rapporte.

M. LE PRESIDENT.- Ce sont des investissements prévus. Il n'y a rien de nouveau là-dedans puisque nous avons prévu bien évidemment la clôture de la Plantelière et la clôture de l'aérodrome ; elle avance d'année en année, il faut dire aussi qu'elle est régulièrement découpée et que nous avons régulièrement besoin de la remettre.

M. DESTANNES.- Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/175 est adoptée à l'unanimité. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Ensuite, nous avons une délibération sur les travaux d'hébergement au Centre d'accueil et de vacances de Lascelles. Nous pouvons demander à M. DALL'AGNOL de nous en dire un mot.

DELIBERATION N° 2009/176 : TRAVAUX D'HEBERGEMENT AU CENTRE D'ACCUEIL ET DE VACANCES DE LASCELLES
Rapporteurs : M. DESTANNES et M. DALL'AGNOL

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président. S'agissant du Centre d'hébergement de Lascelles, vous savez que nous avons une politique qui vise à augmenter son temps d'occupation et à permettre à des classes ou d'autres regroupements de se rendre sur ce site

pendant toute l'année. Pour cela, nous avons besoin d'un hébergement en dur, correctement isolé. Pour cela, nous allons utiliser le dernier étage du bâtiment pour créer ce dortoir qui sera composé de caractéristiques un peu particulières ; c'est-à-dire que nous essaierons de sortir des sentiers battus, nous ne serons ni dans la chambre individuelle, ni dans le grand dortoir, nous essaierons de faire quelque chose typiquement auvergnat... (Rires – Mouvements divers)

M. LE PRESIDENT.- Je ne savais pas que la situation entre la chambre individuelle et le dortoir était typiquement auvergnate.

M. DESTANNES.- Nous avons choisi un maître d'oeuvre qui était le Cabinet ESTIVAL, qui a fait une estimation des travaux à réaliser, avec 9 lots, pour un montant global de 210 000 € HT. La consultation a été lancée. Je vous fais grâce des lots avec les entreprises qui ont répondu pour arriver directement à la conclusion, c'est-à-dire le choix qui est proposé par la Commission Spécialisée des Marchés, à savoir :

- Sur le lot n°1 « Démolitions – Maçonnerie – Abords », l'attributaire du marché est SOULIER S.E. pour un montant de 21 509,75 € HT, avec une offre de base et une option.

- Sur le lot n°2 « Charpente – Menuiserie bois », l'attributaire du marché est CAUMON S.A. pour 31 298,70 € HT.

- Sur le lot n°3 « Couverture – Zinguerie », qui était un tout petit lot de 7 000 €, nous n'avons eu aucune proposition lors de l'appel d'offres ; ce qui nous oblige à relancer une consultation pour ce lot.

- Sur le lot n°4 « Menuiseries aluminium – Serrurerie », l'attributaire du marché est MAZET et Fils pour 18 645 € HT.

- Sur le lot n°5 « Cloisons sèches – Plafonds – Isolation – Peintures », l'attributaire du marché est DELPON SAS PLATERIE PEINTURE pour 35 990,20 € HT.

- Sur le lot n°6 « Revêtement de sols et murs collés », l'attributaire du marché est la SARL BATI DECO 12 pour 9 041,55 € HT.

- Sur le lot n°7 « Electricité – Courants forts – Chauffage électrique », l'attributaire du marché est ATE CEGELEC pour 29 113,81 € HT.

- Sur le lot n°8 « Courants faibles – Alarme incendie », l'attributaire du marché est ATE CEGELEC pour 26 919,81 € HT.

- Sur le lot n°9 « Plomberie – Sanitaire – Ventilation », l'attributaire du marché est VILLARET pour 24 562,98 € HT.

Il vous est proposé d'approuver le choix de la Commission spécialisée du 21 octobre 2009 pour confier ces travaux à ces entreprises.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DESTANNES. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/176 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur DESTANNES, vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne les travaux de rénovation et d'extension de la Médiathèque communautaire, pour laquelle les travaux ont commencé. Le désamiantage est en cours, et là aussi je pense que nous passerons dans les délais prévus et dans l'enveloppe que nous avons prévue.

DELIBERATION N° 2009/177 : TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE – ATTRIBUTION DES LOTS 5A et 5B**Rapporteur : M. DESTANNES**

M. DESTANNES.- Il est rappelé la délibération du 30 mars 2009 par laquelle la CABA a autorisé le lancement de la consultation pour les travaux de la Médiathèque. Dans le cadre de cette consultation, 3 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°5 relatif aux menuiseries extérieures aluminium – métallerie. Lors de l'analyse de ces propositions, il est apparu que ces offres ne répondaient pas en totalité aux exigences attendues pour ce type de lot.

Aussi, le 6 août 2009, la Commission spécialisée des marchés a déclaré ce lot infructueux pour deux raisons. Tout d'abord, il s'est avéré que le dossier technique relatif à ce lot, et notamment sur l'aspect métallerie, n'était pas assez complet, rendant les offres des entreprises imparfaites, en regard des exigences requises. Enfin, la composition de ce lot faisait appel à deux corps de métier que ne possédaient pas simultanément les entreprises qui ont candidaté, et donc la pertinence de sa composition a été posée. C'est pourquoi la Commission a proposé que nous scindions ce lot n°5 en deux lots : un lot 5A portant sur les menuiseries extérieures aluminium, et un autre lot 5B portant exclusivement sur la métallerie rebaptisée serrurerie.

Le maître d'oeuvre a retravaillé sur ces deux lots. Les évaluations ont été chiffrées à 280 200 € HT pour le lot 5A sur les menuiseries extérieures et à 153 300 € HT pour le lot 5B. Il est précisé que les entreprises qui avaient répondu la première fois sur le lot n°5, et d'ailleurs elles n'avaient pratiquement répondu que sur les menuiseries extérieures, ont été bien entendu informées et tenues au courant, et effectivement ces trois entreprises ont recandidaté lorsque nous avons relancé la consultation.

Le 7 octobre 2009, la Commission spécialisée des marchés a admis l'ensemble des dossiers de candidature et a procédé à l'ouverture des plis. Il a été demandé au maître d'oeuvre de procéder à une analyse détaillée de chaque offre et d'engager les négociations avec les candidats. Dans la mesure où les offres présentées étaient inférieures aux estimations, les négociations ont surtout eu pour objet de vérifier la compatibilité des offres avec les existences techniques du cahier des charges.

Il vous est fait état des trois entreprises qui avaient répondu pour le lot « Menuiseries extérieures » et des deux entreprises qui ont répondu pour le lot « Serrurerie ».

Au vu du rapport d'analyse et dans le respect des critères de choix des offres énumérés dans le règlement de la consultation, la Commission spécialisée des marchés réunie le 4 novembre 2009 a proposé d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- Le lot 5A « Menuiseries extérieures aluminium » a été attribué à l'entreprise EURO DECOR pour un montant de 170 203 €.

- Le lot 5B « Serrurerie » a été attribué à l'entreprise C2M pour un montant de 84 184,23 €.

Je précise que cette délibération vous l'avez sur la table puisque nous n'avons eu les éléments techniques et les résultats de la dernière négociation que le 4 novembre. Voilà ce qu'il vous est proposé d'adopter.

Ce que je voudrais rappeler simplement, c'est qu'avec ces trois lots supplémentaires le montant total des travaux attribués à l'ensemble des entreprises pour la Médiathèque s'élève à 2 952 029 € HT, c'est-à-dire que nous sommes environ à 500 000 € en dessous l'estimation des travaux qui avait été faite par le maître d'oeuvre.

Je rappellerai simplement les noms des entreprises attributaires des différents lots :

- Sur les lots 1 et 2 c'est l'entreprise SOULIER
- Pour la partie « étanchéité et végétalisation » c'est l'entreprise SACAN.
- Pour la partie « électricité » c'est CEGELEC.
- Pour la partie « chauffage, climatisation, ventilation et plomberie » c'est THERMATIC
- Pour le mobilier d'archivage mobile c'est BRUYNZEEL.
- Pour la partie « menuiseries intérieures, mobilier d'agencement », c'est BLANVILLAIN.
- Pour le lot « Plafonds suspendus, correction acoustique, cloisons, doublages », c'est la SARL D3A qui est dans l'Oise.
- Pour le lot « Revêtement de sols souples, moquette », c'est la S.AU.REV.
- Pour le lot « Peintures et revêtement muraux », c'est l'entreprises CANCE.
- Pour le lot « Ascenseurs – Plates-formes », c'est la société KONÉ.
- Pour le lot « Traitement des façades », c'est l'entreprise ROQUES.

La totalité de ces travaux s'établit à un montant de 2 952 000 €, c'est-à-dire 3 530 000 € TTC. Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT.- Je ne sais pas si ces 500 000 € de moins c'est le résultat de la crise ou d'une estimation haute de la maîtrise d'oeuvre, mais je constate que c'est la même chose pour la plupart des dossiers à l'heure actuelle, c'est que nous passons, au niveau de la plupart des collectivités, au-dessous des estimations. Tant mieux, nous dépensons moins. Mais il ne faut pas forcément s'en réjouir parce que cela peut signifier aussi que les entreprises cherchent absolument du boulot et se serrent la ceinture. Les travaux dont nous venons de vous parler, ce sont les travaux hors équipement informatique et hors mobilier qui sont prévus dans l'enveloppe globale. Je vous rappelle que c'est financé à plus de 50 % par différents partenariats de la Région, du Département et de l'Etat.

Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/177 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DESTANNES présente la délibération suivante sur l'approbation du projet technique et le lancement de la consultation pour la réhabilitation du collecteur unitaire rue du collège, la mise en séparatif du réseau d'assainissement et le remplacement de la conduite AEP de la rue du Bar. Cette délibération passe en liste B parce que ce sont des montants considérables.

DELIBERATION N° 2009/178 : APPROBATION PROJET TECHNIQUE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION – REHABILITATION DU COLLECTEUR UNITAIRE RUE DU COLLEGE – MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET REMPLACEMENT CONDUITE AEP RUE DU BAR

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Merci, Monsieur le Président. Le Bureau d'études de la CABA a finalisé ces deux projets techniques qui sont respectivement estimés à 360 000 € HT et 430 000 € HT.

Cet ensemble fera l'objet d'une même consultation décomposée en deux lots séparés pour un montant global estimé à 790 000 € HT. Le lot 1 portera sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement pour la rue du Collège. Le lot 2 concernera la mise en séparatif du réseau d'assainissement et le remplacement de la conduite AEP rue du Bar. En sachant que ce dernier lot fera l'objet d'un découpage en tranches conditionnelles. La tranche ferme concernera les réseaux d'eaux usées et d'AEP dont les travaux sont estimés à 190 000 € HT ; la tranche conditionnelle portera, pour sa part, sur le réseau d'eaux pluviales avec un coût des travaux évalué à 240 000 € HT.

Aux termes des conditions définies par la délibération du 14 novembre 2007, les travaux prévus dans le cadre de ce lot 2 ont fait l'objet d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre la CABA et la Ville d'Aurillac, puisque les réseaux d'eau potable et d'eaux usées relèvent de la compétence communautaire alors que les réseaux d'eaux pluviales appartiennent à la Commune. C'est ce qui est fait bien entendu sur toutes les communes chaque fois qu'il y a des projets de ce type.

Dans un souci de cohérence et de continuité du projet, et en raison de l'imbrication des aménagements, la CABA et la Ville d'Aurillac ont décidé d'un commun accord de confier à la CABA la maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble de ces aménagements.

Il vous est proposé :

- de réaliser la consultation des entreprises par voie de procédure adaptée,
- d'approuver les projets techniques,
- de procéder pour la réalisation de ces projets à la consultation,
- d'autoriser M. le Président à signer les marchés,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/178 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DESTANNES présente la délibération suivante sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement et AEP rue Yves du Manoir et cité du Stade.

DELIBERATION N° 2009/179 : APPROBATION PROJET TECHNIQUE – ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION – REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET AEP RUE YVES DU MANOIR, CITE DU STADE – MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – REHABILITATION DU RESEAU D'EAU SUR LES SECTEURS RUE ROCHETAILLADE, RUE DU LIORAN ET AVENUE DU COMMANDANT MONRAISSE
Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Il vous est rappelé que ces travaux découpés en deux lots séparés étaient estimés à un montant de 884 623,10 € HT. Le premier lot concerne la réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable rue Yves du Manoir, Cité du Stade. Le deuxième lot porte sur la mise en séparatif du réseau d'assainissement et la réhabilitation du réseau d'eau secteur rue Rochetaillade, rue du Lioran et avenue du Commandant Monraisse. Ce dernier lot est décomposé en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Nous avons lancé l'appel d'offres. La Commission spécialisée des marchés s'est réunie le 7 octobre 2009 et a admis l'ensemble des dossiers de candidature. Puis elle a procédé à l'ouverture des plis contenant les offres des entreprises. Vous avez les résultats dans la délibération.

Après discussion sur le lot n°2, l'entreprise Routière du Centre, qui était moins-disante d'ailleurs sur les deux lots, a souhaité retirer son offre, n'étant pas en capacité de pouvoir éventuellement réaliser les deux opérations simultanément puisque les ordres de services seront donnés pratiquement simultanément. Elle a donc retiré son offre purement et simplement et par écrit bien entendu. Nous ne pouvons donc plus prendre en compte cette offre de la Société Routière du Centre.

Sur le lot n°1 « Réhabilitation des réseaux d'assainissement et AEP rue Yves du Manoir », c'est la Société Routière du Centre qui est retenue pour un montant de 274 993,50 € HT.

Sur le lot n°2 « Mise en séparatif du réseau d'assainissement et réhabilitation du réseau d'eau sur les secteurs rue Rochetaillade, rue du Lioran, avenue du Commandant Monraisse », c'est le groupement EATP/STAP 15 qui est retenu pour un montant de 438 381,10 € HT.

Si vous faites le total des deux lots, vous êtes à peu près à 700 000 € pour une estimation qui était faite à 885 000 €.

Ce sont des travaux qui, normalement, débiteront avant la fin de l'année 2009. Là aussi, je dirai que dans la conjoncture actuelle je pense que ce n'est pas négligeable pour ces entreprises.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/179 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à M. BESSAT pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Bilan Carbone de la Communauté d'Agglomération. Ce n'est pas la taxe.

DELIBERATION N° 2009/180 : MARCHE D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU BILAN CARBONE DE LA CABA

Rapporteur : M. BESSAT

M. BESSAT.- Non, ce n'est pas la taxe. Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'un Bilan Carbone qui a pour objectif d'élaborer un état des lieux qui soit quantifié, un état des lieux chiffré, de nos émissions de gaz à effet de serre, ce sont ces fameux GES, aussi bien au niveau de nos propres activités, des activités de la CABA, de ses services et de ses activités, qu'au niveau des actions que la CABA peut engendrer sur le territoire. Cela nous permettra à court terme mais aussi à moyen ou long terme de prendre un peu conscience des moyens qu'il nous faut mettre en oeuvre pour essayer de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Le Bilan Carbone, qu'est-ce que c'est ? C'est une marque déposée. C'est une méthode qui a été éprouvée et testée depuis de nombreuses années. C'est une marque qui est déposée par l'ADEME, propriété de l'ADEME, qui est une matrice qui nous permet de calculer nos émissions de gaz à effet de serre, les émissions d'un service, d'un bâtiment ou d'un patrimoine, mais aussi d'un territoire, avec des grilles de lecture qui sont les mêmes sur l'ensemble du territoire. L'avantage principal de cet outil est de permettre la comparaison, de permettre de nous situer au niveau de nos rejets d'émissions de gaz à effet de serre et de nous projeter dans l'avenir par rapport aux actions qu'il serait nécessaire de mettre en oeuvre.

Au niveau de cette A.M.O., je ne vais pas vous lire le détail, vous l'avez annexé à la délibération. Je vais simplement vous dire ce que cela reprend dans les grandes lignes.

En introduction, vous avez une présentation de la Communauté d'Agglomération avec principalement toutes les actions qu'elle a pu engager d'ores et déjà dans la lutte contre le dérèglement climatique. Parmi les opérations qu'elle a pu engager, qui ont eu une conséquence même si ce n'était pas l'objectif premier, on peut citer l'OPAHDD, les transports, la navette gratuite, etc.

Sur les objectifs visés à l'issue du PCT, vous avez dans ce paragraphe, détaillés, quels sont les objectifs que se donne la collectivité en termes de résultats quantifiés. Le choix s'est porté sur les fameux trois fois 20, qui sont les choix de l'Union Européenne, c'est-à-dire :

- réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 20 % en 2020, sur la base du niveau que nous avons en 1990 ;

- porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans le total de la consommation de notre énergie ici, au niveau local.
- enfin réaliser 20 % d'économie d'énergie toujours à la même date, c'est-à-dire d'ici 2020.

Les objectifs du diagnostic vous sont présentés par la suite. Très rapidement, le Cabinet devra nous présenter l'évaluation de nos émissions en activités directes, c'est-à-dire les activités de la collectivité comme celles du territoire, en faisant 4 étapes :

- d'abord une évaluation ;
- ensuite une hiérarchisation ;
- ensuite déterminer – et cela c'est très important – notre niveau de dépendance aux énergies fossiles. Vous savez le coût notamment pour nos concitoyens de la dépendance à ces produits fossiles lorsqu'on se projette dans l'avenir et qu'on peut pressentir soit un changement du rapport de force euro/dollar, soit une augmentation de la valeur du dollar. Nous allons donc avoir un risque majeur d'augmentation forte par ces deux facteurs liée au cours des matières fossiles et donc une dépendance beaucoup plus forte à une énergie qui n'est pas produite sur notre territoire et qui est de plus en plus chère ;
- enfin, quatrième point, bien entendu proposer les pistes de réduction pour déterminer nos actions que nous mettrons en oeuvre dans ce cadre-là.

Au niveau du principe de la prestation que nous attendons du Cabinet, les objectifs sont les suivants :

- d'abord lister tous nos émetteurs principaux de gaz à effet de serre en établissant sans doute une classification. Est-ce que c'est l'agriculture ? Est-ce que ce sont les transports ? Est-ce que c'est l'habitat ? Ce sont des choses comme cela qu'ils devront nous dire ;
- évaluer ces émissions par types d'émetteur ;
- proposer derrière bien entendu des préconisations d'actions de réduction de ces émissions, en donnant à la collectivité les moyens d'apprécier nos résultats puisque, là, l'évaluation sera régulière et permanente pour nous permettre de constater l'évolution de notre travail et son efficacité sur le terrain.

Ensuite, vous avez différents chapitres qui sont plus techniques et plus habituels dans une A.M.O., notamment :

- les préalables sur la consultation : le portage du projet, la définition du champ d'investigation, sachant que les champs d'investigation retenus concernent à la fois le volet « patrimoine et service » et le volet « territoire » dont je vous ai déjà parlé ;
- les modalités de réalisation de la phase de diagnostic. Nous vous proposons de le faire en deux temps avec un premier temps de sensibilisation et de collecte des données, et un deuxième temps pour l'exploitation de données avec des résultats et l'établissement d'actions et de préconisations d'actions de réduction, que nous mettrons en oeuvre ensemble par rapport à cela.

Enfin, vous avez des choses qui sont très banales, que je ne vous commenterai pas, sur la confidentialité, le coût de la prestation, les délais de réalisation.

Un mot quand même sur les délais. L'ordre d'idée, c'est de travailler l'ensemble de cette mission A.M.O. sur un an, en différenciant la première phase de recueil des données sur 8 mois, et la deuxième phase d'analyse de ces résultats et de préconisations d'actions sur les 4 mois qui suivent.

Voilà très brièvement ce qu'on peut dire sur cette A.M.O., Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur BESSAT. Y a-t-il des questions sur cette étude de Plan Climat ? Les objectifs fixés pour 2020 seront durs à atteindre, même les 3 x 20. Nous ferons ce que nous pourrons, avec beaucoup de volonté. Y a-t-il des demandes d'éclaircissement là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/180 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons aux délibérations relatives au développement économique. Nous avons tout d'abord le rapport d'activités concernant la SEBA 15. Monsieur CALMETTE, vous pouvez le présenter.

DELIBERATION N° 2009/181 : SEBA 15 – RAPPORT D'ACTIVITES EXERCICE 2008
Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit du rapport annuel d'activités de la SEBA 15 qui rend compte de l'activité pour l'exercice 2008, avec un certain nombre de modifications dans les effectifs de la SEBA 15, notamment le changement de direction en la personne de M. VIDAL qui a remplacé Mme ESCHLIMANN.

Nous avons un point sur la situation financière avec un bilan de plus de 31 M€ et un résultat déficitaire sur l'année 2008 de 7 231 €.

Ensuite, nous avons, opération par opération, les évolutions de l'activité de la SEBA 15, notamment sur trois opérations sur lesquelles nous allons délibérer dans un instant, à savoir :

- Baradel-Le Bousquet,
- Le Puy d'Esban
- et la Sablière.

Mais il y a aussi nombre d'autres opérations sur le territoire de la commune d'Aurillac et sur le territoire d'autres communes également. Je vais vous épargner la lecture de chacune des opérations s'agissant d'un rapport d'activités qui, je le rappelle, remonte à 2008.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport d'activités ? Nous n'avons pas à délibérer. Monsieur GALEAU, vous avez la parole.

M. GALEAU.- Juste une précision. Il y a différents dossiers qui concernent bien évidemment Ytrac.

Pour la construction de la gendarmerie, c'était quelque chose qui allait coûter à la Commune entre 100 000 et 150 000 € par an pendant 35 ans. Bien évidemment, nous avons réévalué le projet et aujourd'hui nous en sommes à un autre dossier qui va coûter bien moins cher et qui intéresse beaucoup plus les gendarmes.

Concernant Lacam du Bex Champ de Loste, c'était quelque chose qui allait coûter aussi extrêmement cher à la collectivité puisque c'était la Ville qui devait acheter les terrains, sachant que les propriétaires n'avaient pas du tout été démarchés et n'étaient pas au courant de cette histoire. Jusque-là, pour nous, ce n'est pas tellement le changement de municipalité qui a suspendu ce projet ; nous l'avons repris en main et étudié les coûts et l'intérêt, et nous en sommes aujourd'hui à une autre idée d'investissement dans cet endroit. Voilà ce que je voulais préciser.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'autres interventions. Il n'y a pas de vote là-dessus. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2009/181.

DELIBERATION N° 2009/182 : SEBA 15 – ZAC BARADEL LE BOUSQUET – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Rapporteur : M. CALMETTE

M. LE PRESIDENT.- Sur la ZAC de Baradel, Monsieur CALMETTE, avez-vous quelque chose à préciser ? Non. C'est le compte rendu annuel pour l'exercice de l'opération. Pas d'observations.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/182 est adoptée à l'unanimité des votants.

M. CALMETTE.- Nous étions donc sur Baradel avec une fin d'opération et une commercialisation qui est totalement achevée, hormis deux terrains : l'un qui se situe à côté des établissements ESCOT, l'autre derrière LISI. Sachant que, hormis ces deux terrains à commercialiser, la dernière participation de la CABA dans l'opération aurait lieu en 2010, sachant qu'en 2009 il n'y a pas eu de participation, pour une hauteur de 52 400 €. Une fois ces deux terrains commercialisés ou rachetés par la CABA, selon le choix qui sera porté, l'opération pourra être terminée en 2010.

DELIBERATION N° 2009/183 : ZAC DE LA SABLIERE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- En ce qui concerne la délibération n°183, il s'agit de la Sablière, là avec un CRAC qui est un petit peu obsolète compte tenu de la décision de la C.N.A.C. puisque la projection financière était basée sur l'hypothèse d'une vente des terrains en 2010, et donc par rapport au refus de la C.N.A.C. ce délai ne pourra pas être tenu. Il conviendra donc de réajuster les CRAC par rapport à cela les années suivantes. Mais vous voyez, dans l'échéancier prévisionnel de l'opération de la Sablière, que le total des subventions est égal à zéro, que le total des participations publiques, en l'occurrence de la CABA, est égal à zéro, et que donc c'est une opération qui peut s'équilibrer uniquement sur fonds privés puisque la SEBA 15 est chargée de faire les travaux nécessaires à l'aménagement primaire de la zone, et ensuite il y aura une revente à l'investisseur pour équilibrer l'opération à hauteur de 6 M€ environ. Sauf que, comme nous le disions tout à l'heure, ces délais supplémentaires qui nous sont imposés d'abord retardent les recettes fiscales que nous pouvions attendre de cette opération et ensuite posent un problème de portage de l'opération puisque la SEBA 15 devra porter financièrement l'ensemble des acquisitions foncières avant de pouvoir les revendre ; revente qui ne pourra s'effectuer que quand l'opération sera effectuée. Donc, pour la SEBA 15, il est vrai que c'est une nouvelle qui n'est pas bonne, comme pour l'ensemble de notre conception du développement économique du Bassin. Devons-nous voter sur ce CRAC ?

M. LE PRESIDENT.- Oui. C'est une approbation du compte rendu annuel. Nous le mettons donc aux voix. Y a-t-il des interventions ? Jean-Claude MAUREL a la parole.

M. MAUREL.- Monsieur le Président, je ne souhaite pas intervenir sur le compte rendu qui vient d'être présenté par M. Alain CALMETTE, d'autant qu'en tant que représentant de la CABA au sein du Conseil d'Administration de la SEBA 15 je n'ai pas qualité pour le faire. Mais par contre, compte tenu de l'actualité concernant le dossier de la Sablière avec la décision récente de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial qui a retoqué le projet, je souhaitais formuler quelques observations.

D'abord, malgré l'avis de la C.N.A.C., je souhaitais exprimer mon entière solidarité avec les décisions prises par la CABA et son Président et déplorer ce coup d'arrêt brutal porté au développement économique du Bassin d'Aurillac qui n'avait certainement pas besoin de cela dans la période de crise grave que nous connaissons actuellement. Je pense que les 80 M€ de travaux prévus à la Sablière auraient certainement fait beaucoup de bien aux entreprises

locales. De même, la création d'une zone commerciale aurait vraisemblablement permis, malgré les incertitudes concernant la taxe professionnelle, d'améliorer les finances des collectivités territoriales, celles de la CABA bien évidemment, mais aussi celles du Département et celles de la Région.

J'avais cru comprendre que cette Commission Nationale récemment créée avait pour objectif de lutter contre les monopoles et de favoriser la concurrence. C'était sûrement une mauvaise interprétation ; ou alors il y a d'autres raisons, moins avouables celles-ci, que le prétendu surdimensionnement d'un projet qui – je le rappelle – avait bénéficié d'un avis favorable de l'ensemble des services de l'Etat.

J'ai lu également dans la revue trimestrielle de la Chambre de Commerce et d'Industrie le procès fait aux maires des communes périurbaines qui ont soutenu la zone de la Sablière et se voient ainsi accusés de se désintéresser de leurs commerces locaux. Personne, plus qu'un Maire, quelle que soit sa sensibilité politique, n'est plus soucieux du développement de commerces et de services sur sa commune. Il faut ignorer toute réalité pour en douter. Mais je répondrai que le problème n'est pas là aujourd'hui, que le mal dans ce domaine et pour certains types de commerces est fait depuis longtemps. Par contre, je voudrais souligner – et je vous renvoie à ce document – que dans la même revue de la Chambre de Commerce et d'Industrie il n'est à aucun moment question de l'extension de la galerie commerciale de Géant Casino ; pas une ligne, pas un mot. Il y a des hypermarchés qui ne font pas d'ombre au commerce local, d'autres si. Tout est question d'appréciation ou peut-être d'enseigne.

Pour ce qui nous concerne, en tant qu'élus communautaires, nous n'avons pas à privilégier d'intérêts particuliers, mais seulement à défendre l'intérêt général. C'est ce que nous avons fait, je le pense, de bonne foi, convaincus que c'est par une démarche dynamique de développement économique que nous pouvons faire progresser ce territoire.

Voilà ce que je souhaitais exprimer, Monsieur le Président, en tant que maire, parce que trop c'est trop. Il y a des procès d'intention qui ne sont pas acceptables, de même qu'il n'est pas acceptable que la volonté populaire qui s'est exprimée lors des élections municipales de mars 2008 au cours desquelles le dossier de la Sablière a largement fait débat soit remise en cause au nom d'intérêts particuliers ou corporatistes.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MAUREL. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur DABERNAT, vous avez la parole.

M. DABERNAT.- Puisque M. MAUREL a lancé ce dossier, je souhaite moi aussi manifester mes regrets sur cette décision-là, et je souhaite moi aussi, comme nous l'avons fait plusieurs fois dans cette assemblée, apporter le soutien aux responsables du développement économique sur ce dossier-là. Je pense que cette décision n'est pas correcte. Elle découle probablement de décisions qui n'ont rien à voir avec l'aménagement du territoire. Il est un petit peu dommage de se servir des dossiers pour arriver à telle ou telle fin, mais c'est à peu près habituel. S'en servir pour démolir notre région, je pense qu'il y a moyen de trouver d'autres dossiers. Je suggérerai volontiers à ces gens-là qu'ils utilisent par exemple l'enclavement du département ; ce serait nettement plus efficace que ce qui permet de faire avancer notre région, et en particulier au niveau du développement économique, parce que franchement nous sommes complètement sinistrés. On parle vaillamment des chiffres du chômage à des niveaux bas, mais pour cause : c'est parce qu'il n'y a plus personne chez nous. Nous ne sommes pas dans un département où un petit jeune étudiant de 22 ans peut prétendre sans diplôme aux places les plus élevées. Chez nous, ici, il faut qu'il parte ailleurs pour travailler. Je soutiens donc ce projet. J'espère que vous n'en resterez pas là et je soutiendrai les démarches pour faire avancer ce projet-là.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DABERNAT. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur GALEAU, vous avez la parole.

M. GALEAU.- Moi, je voudrais juste intervenir au nom d'Ytrac puisque nous sommes aussi concernés par ce dossier, vu qu'il y a une petite partie sur le territoire d'Ytrac qui est le centre auto. Alors, effectivement, nous, nous n'avons pas découvert le dossier, mais nous avons commencé à bien l'étudier quand nous sommes arrivés à la municipalité. Pour l'instant, je tiens à dire que le Conseil Municipal n'a pas pris une position franche sur ce dossier qui reste donc pour nous à valider concernant un positionnement. Maintenant, nous avons beaucoup de questions quand même sur l'impact que cela va avoir sur l'emploi et sur la réelle concurrence sur les prix que cela va apporter, et notamment le danger que cela peut avoir pour le centre ville d'Aurillac. Alors, bon, nous n'avons pas de position très ferme et très tranchée. Nous restons quand même sur cette inquiétude et sur ce souci-là. C'était la nuance que je voulais apporter.

M. LE PRESIDENT.- Eh bien vous avez bien raison d'apporter cette nuance. Cela procède de la clarification.

M. GALEAU.- Nous sommes des gens très clairs.

M. LE PRESIDENT.- J'ai bien noté que c'était une déclaration franche. Monsieur COLLIN, vous avez la parole.

M. COLLIN.- Je vais faire moi aussi une déclaration franche au nom de notre groupe. Notre intention n'est surtout pas d'attiser une actualité – et là nous sommes sincèrement d'accord avec vous – qui est pénalisante pour le développement d'Aurillac et son bassin et du département. Notre position sur ce projet de la Sablière, tout le monde la connaît puisqu'elle reste inchangée depuis la campagne électorale. Elle a été d'ailleurs exprimée récemment par voie de presse. Sachez que nous n'avons aucun doute sur les intentions et les motivations des promoteurs de ce projet, pour reprendre les propos de M. MAUREL. Nous aussi, nous nous posons les mêmes questions que les élus d'Ytrac. Sur ce projet, il y a quand même, pour nous, quelques inconnus en ce qui concerne l'emploi, en ce qui concerne l'emplacement de ce projet. Cela ne veut pas dire qu'il faut le faire ailleurs, mais il faudrait mener une réflexion sur comment, avec les impératifs écologiques à venir, on peut arriver à amener les consommateurs en dehors d'Aurillac. En tout cas, il y a tout un tas de points que nous aimerions approfondir ; nous souhaiterions que tous ces points soient ouverts à la discussion.

La question, c'est : faut-il persévérer sur ce projet et faire un recours avec le temps que cela va prendre ? ou n'avons-nous pas intérêt à réexaminer ce projet, à rebondir sur un projet nouveau en prenant en compte les questions et les interrogations qu'ont certains parmi nous ? Voilà ce que je voulais indiquer. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CALMETTE, vous avez la parole.

M. CALMETTE.- Puisque plusieurs maires se sont exprimés sur le sujet, je voudrais le faire au nom de la Ville d'Aurillac. Je suis heureux que le Maire d'Ytrac se préoccupe du commerce de centre ville d'Aurillac.

M. GALEAU.- J'adore m'y promener.

M. LE PRESIDENT.- Mais il faut y consommer.

M. GALEAU.- Mes enfants sont habillés par le centre ville d'Aurillac.

M. CALMETTE.- Je remarque que les positions peuvent évoluer en fonction de l'actualité et du vent qui souffle puisque j'ai le souvenir quand même que dans cette assemblée il n'y avait pas eu de voix discordantes jusqu'à maintenant sur ce dossier. Dossier qui me semble, pour moi, totalement prioritaire pour le développement de la ville et du bassin. Nous sommes, comme je le dis souvent, en situation de concurrence avec d'autres territoires. Les autres territoires ont la chance de ne pas se poser ce genre de question, et ailleurs poussent dans les préfectures concurrentes de la ville d'Aurillac et de son bassin, dans l'Aveyron, en

Corrèze et dans le Lot, des zones commerciales susceptibles non seulement de conserver leur zone de chalandise, mais aussi d'aller grappiller des clients ailleurs, notamment ceux qui auraient pu venir chez nous dans les zones interstitielles entre ces départements qui choisissent leur zone de chalandise en fonction de l'attractivité commerciale des villes en concurrence. Je pense donc que nous prenons là, avec ce refus de la C.N.A.C. dont j'ai dit et dont je répète que la raison ne peut être que politique compte tenu de la qualité du dossier qui était présenté, plusieurs mois de retard qui seront préjudiciables de toute façon à l'attractivité et au développement économique de la ville, de son bassin et même du département. Est-ce que quelqu'un ici peut me citer un autre projet – je vais prendre 15 ans en arrière ou 20 ans en arrière – qui présente un investisseur privé capable de mettre 80 M€ sur la table, sans demander un centime au contribuable ? Est-ce qu'il y en a un autre dans le Cantal depuis 20 ans ? Qu'on le refuse d'un revers de main en essayant de protéger quelques intérêts me paraît une erreur tout à fait préjudiciable à l'avenir de notre ville et de notre bassin. J'en suis profondément affecté pour le développement de la ville que j'ai l'honneur de présider et pour le confort et l'attractivité commerciale de notre zone de chalandise. Quand je vois que sur des zones comme La Ponétie on est obligé, pour aller dans le magasin de bricolage, presque de rentrer dans le magasin pour aller garer sa voiture, je m'interroge. J'ai regardé l'autre jour que la première voiture garée devant l'enseigne « M. BRICOLAGE » à La Ponétie était garée à 2 mètres 50 de l'entrée. Considérez-vous que c'est une zone moderne, capable d'attirer des chalands venus de l'extérieur ? Alors ou nous continuons à mourir à petit feu entre nous ; ou nous essayons d'avoir une politique de développement vers l'extérieur.

Je considère que cette décision est tout à fait préjudiciable. En ce qui concerne l'emploi, le solde net est estimé à 365 emplois. Il y a des emplois directs liés à l'exploitation des commerces qui sont prévus bien entendu, tout ce qui est commerçants, gérants, etc. Il y a aussi des dizaines d'emplois indirects liés à l'entretien de la zone, aux espaces verts, à l'hygiène et à la propreté, qui seraient générés par cette zone. Il y a aussi bien entendu les intérêts pour les collectivités, nous les avons déjà dits, en termes de retombées fiscales. J'ai donc du mal à comprendre les considérations qui s'installent, les questions qui sont posées. Il y a des questions qui pourraient être posées de manière objective et entendables, par exemple la capacité à irriguer cette zone par un réseau routier performant. Nous savons, depuis quelques semaines, que l'APSI concernant la 122 est retenu, que la déviation de Sansac jusqu'à Aurillac est prévue d'ici 2014 ; c'est-à-dire que la voie 122 actuelle qui existe non seulement ne sera pas améliorée ; enfin, ce sera mieux qu'une amélioration, ce sera un doublement de la voie, un deuxième tracé, il y aura donc deux voies d'accès entre le centre ville d'Aurillac et la zone de la Sablière. C'est donc un argument qui ne tient pas.

Il me semble que ce retard est préjudiciable, je l'ai dit. Comme la Commission du Développement Economique qui était réunie la semaine dernière, je souhaite que la Communauté d'Agglomération, notre Conseil Communautaire, dépose des recours contre la décision de la C.N.A.C. avec nos partenaires privés pour que nous ne lâchions pas l'affaire, pour que nous ne participions pas au renforcement d'un monopole aurillacois au détriment de la moindre concurrence parce que le résultat de la C.N.A.C. c'est quoi ? C'est la destruction complète de toute concurrence en termes de grande distribution à Aurillac, et en contrepartie le renforcement du monopole de Géant Casino sur Aurillac parce que, comme l'a dit Jean-Claude MAUREL, je n'ai pas entendu une seule voix, y compris dans le centre ville, Monsieur le Maire d'Ytrac, qui pouvait s'élever contre le doublement de la galerie commerciale de Géant Casino. Si cela c'est un argument pour la Sablière, cela doit être aussi un argument pour Géant Casino. Il n'y a pas des arguments à géométrie variable. Pour moi, il y a un seul argument, c'est celui du développement économique de la ville et de son bassin. Il me semble que, là, nous avons une opportunité historique que nous sommes en train de laisser passer. Moi, je compte sur la détermination à la fois bien entendu de nos partenaires – ils nous l'ont rappelée, le Président a lu la lettre des responsables de Carrefour – mais aussi de nos collectivités pour que ce projet arrive coûte que coûte, parce qu'il en va de l'avenir d'Aurillac. Ces projets ont souvent des bâtons administratifs dans les roues. C'est la détermination qui, je crois, peut permettre d'y arriver. Nous aurons donc perdu 18 mois. Relativisons les choses, mais il faut que ce projet arrive à bon port pour que nous puissions

rivaliser avec les communes et les préfetures qui, pendant ce temps, prennent de l'avance sur nous.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CALMETTE. Monsieur DELAMAIDE, vous avez la parole.

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier M. MAUREL et M. DABERNAT pour leurs interventions. Alain CALMETTE s'est exprimé au nom des élus d'Aurillac. Je ne reviendrai pas sur l'état du dossier. Je voudrais simplement, à titre personnel, effectivement souligner la tournure politique de ce dossier. J'espère qu'il aura une issue positive. En tout cas, moi, je pense qu'il faudra que chacun, ici, assume la responsabilité politique de ses positions. Je crois qu'aujourd'hui, dans ce département, c'est clair, il y aura ceux qui veulent le développement et il y aura les conservateurs qui veulent enterrer pour plusieurs générations le développement économique du bassin.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président chargé du Développement Economique, vous avez notre soutien. Vraiment, travaillons tous ensemble pour que ce dossier aboutisse parce qu'il est vital pour le développement du bassin d'Aurillac et pour le département.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Monsieur le Président, je vous remercie. Monsieur DELAMAIDE, que votre discours est réducteur. Je crois que nous sommes tous d'accord pour le développement d'Aurillac et pour qu'il y ait des zones commerciales concurrentes aux zones actuelles pour le développement d'Aurillac. Nous sommes tous d'accord avec cela. Je pense d'ailleurs que vous ne prendrez personne à défaut, en tout cas pas ceux que je représente ou ceux qui sont avec moi, pour être contre le développement économique d'Aurillac, et je vous rappelle que nous avons, dans le cadre de notre programme, un projet qui n'était pas le vôtre, mais nous avons un projet qui était tout autre et qui visait effectivement un développement économique de zones commerciales concurrentes à celles existantes. Nous considérons effectivement que ce projet mériterait encore et d'autant plus aujourd'hui d'être soumis à l'examen.

Moi, je suis bien d'accord avec vous, Monsieur le Maire, en ce sens qu'aujourd'hui la décision de la C.N.A.C. correspond à un deuxième échec en matière de développement économique pour la Ville d'Aurillac puisque cela fait 10 ans qu'on nous parle de la Sablière, qu'avec les recours que vous espérez nous sommes partis pour 5, 6 ou 7 ans, et rien dans la Sablière ne se fera encore dans 5 ou 7 ans au mieux parce que, quand le Conseil d'Etat aura statué, il faudra revenir sur d'autres instances. Vous savez bien, au rythme où vont les choses et avec les tensions qui existent entre acteurs économiques et collectivités, qu'à côté de cela il y aura nécessairement des recours administratifs et sur les permis de construire et sur d'autres autorisations ; ce qui fait que, pour reprendre l'expression du Président lors de notre dernière assemblée, je crains que nous mangions les pissenlits par la racine avant effectivement d'aller faire nos courses à la Sablière, et cela me désole. Cela me désole parce que je crois qu'aujourd'hui, au vu de la situation économique du secteur, il y a urgence – c'est le propos que nous avons tenu dans la presse – à trouver une solution.

Vous avez votre position. D'autres ont une position contraire. Ce qui est important, c'est d'imaginer le développement économique pas uniquement dans un développement exogène, pas uniquement venant de l'extérieur, mais pouvant aussi venir des acteurs économiques actuels, existants. Pourquoi dis-je cela ? Je me rappelle une conversation que nous avons eue dans vos bureaux concernant l'installation de WELDOM où on nous avait dit : « il y a un projet privé de commerce de bricolage qui veut s'installer, mais ce commerce est contraire à notre projet de la Sablière, il est en outre porté par la C.C.I. et en conséquence nous voterons contre à la C.D.E.C. » Qu'est-ce que je veux dire par là ? Je veux dire qu'en ayant de telles positions qui sont des positions excessives, dogmatiques, on empêche depuis des années un développement économique sur d'autres zones. Alors peut-être que le projet de la Sablière doit voir le jour comme vous l'imaginez ou suivant une dimension plus faible. Ce qui est important, c'est qu'aujourd'hui, parce qu'on a déjà perdu dix ans, dans les dix années qui

viennent on n'attend pas encore la Sablière et qu'un autre développement économique puisse être créé ailleurs. Cela veut dire quoi ? Moi, je pense qu'il est effectivement urgent de sortir d'un blocage qui est virulent. Je vois les articles dans la presse et les propos qui sont tenus en disant : « on veut la mort du Cantal ». J'ose espérer que personne ne veut la mort du Cantal, en tout cas pas dans cette assemblée, ce n'est pas notre cas dans cette assemblée. Je ne sais pas à qui vous pensez.

M. LE PRESIDENT.- A vous, et je m'exprimerai.

M. MOINS.- Eh bien, écoutez, Monsieur le Président, je vous prends à défaut d'imaginer que nous puissions vouloir la mort du Cantal et je ne vous autoriserai pas à tenir de tels propos à mon égard parce qu'effectivement ce serait une contrevérité.

M. LE PRESIDENT.- Les électeurs apprécieront.

M. MOINS.- Bien sûr... Monsieur MEZARD, vous avez votre position qui se défend, et nous avons notre position qui se défend. Le principe de la démocratie, c'est que nous puissions débattre et avoir des avis, et les électeurs choisissent bien évidemment. Alors, lors des dernières élections, les électeurs ont choisi. Mais peut-être que dans d'autres années les électeurs constateront que depuis des années rien ne se fait et qu'au fil des mois et des années rien ne se fait malheureusement encore une fois. Alors, moi, je crois qu'il faut sortir de ce blocage de manière extrêmement urgente dans l'intérêt des Aurillacois et de la Communauté d'Agglomération.

Alors ce que je veux proposer, c'est que nous essayions de sortir de ces tensions qui existent entre collectivités et acteurs économiques représentés par les chambres de métiers et les chambres de commerce et d'industrie, et que nous essayions d'organiser peut-être avec les membres de la Commission du Développement Economique qui s'est réunie mardi dernier un groupe de liaison de travail pour imaginer comment, au niveau de la Sablière ou à côté de la Sablière, on peut concevoir un développement économique qui ne soit pas exclusivement fondé sur le seul projet de la Sablière. Ce que je crains, c'est qu'au fil des semaines, au fil des mois, au fil des recours nous perdions beaucoup de temps. Cela me fait penser, Monsieur le Président, que vous avez une grande expérience des recours judiciaires, et vous savez combien, dans le cadre d'un recours judiciaire, on peut nous faire traîner une procédure. Tout ce que je peux craindre dans cette affaire-là, c'est qu'effectivement, au rythme des recours judiciaires que l'on va imaginer, nous ne voyions jamais la couleur d'un moindre bâtiment, et cela c'est désolant.

Il nous semble aujourd'hui important qu'au vu de la décision rendue par la C.N.A.C., nous essayions d'envisager un développement de la zone de la Sablière en concertation avec des acteurs économiques locaux permettant éventuellement un développement d'activités dans d'autres zones. Alors je sou mets, Monsieur le Président, cette offre de réunion, de commission ou de groupe de liaison, pour essayer de sortir de la tension existante qui me paraît excessivement malsaine, dans l'intérêt de la Ville d'Aurillac et de la Communauté d'Agglomération.

M. LE PRESIDENT.- Voulez-vous répondre, Monsieur CALMETTE ?

M. CALMETTE.- Oui, brièvement.

M. LE PRESIDENT.- Quand les pyromanes se transforment en pompiers, cela mérite réponse.

M. CALMETTE.- Je voudrais répondre rapidement pour dire qu'on ne peut pas à la fois regretter le patinage d'un dossier et être l'acteur de ce patinage. Soit vous nous dites que la Sablière est un bon projet et vous admettez publiquement ici que la décision de la C.N.A.C. est une décision qui est contraire au développement ; soit vous nous dites que vous êtes contre pour des raisons qui peuvent être défendables, mais dites-le clairement. Vous ne

pouvez pas nous dire : « nous, nous n'avons rien contre la Sablière, mais ce que nous constatons c'est qu'en dix ans il ne se fait rien » tout en étant par ailleurs contre ce projet. Il faut être clair dans les propos. C'est donc soit l'une des positions, soit l'autre des positions.

Par rapport à la position de la C.C.I. et de la Chambre des Métiers, moi ce que je constate, c'est qu'il y a effectivement deux conceptions du développement économique de notre territoire. C'est un débat de fond. Est-ce que nous continuons à nous replier sur nous-mêmes ? Est-ce que nous continuons à garder les avantages acquis des uns et des autres sans se demander si l'équilibre économique peut être changé, sans se demander si la concurrence peut certes affaiblir certains acteurs mais contribuer au développement général de la cité et du bassin ? Cela, c'est la première version. Ou bien il y a la version que nous avons nous-mêmes, considérant que dans le monde de concurrence entre les territoires qui existe notre seule chance de succès c'est de conserver notre clientèle et d'augmenter notre zone de chalandise. Ce sont deux conceptions différentes des choses. Nous avons bien sûr un avis là-dessus.

Quand vous nous dites : « il faut réfléchir à une zone de développement à côté de la Sablière », mais que faisons-nous ? Esban, c'est quoi ? Le Village d'Entreprises, c'est quoi ? C'est-à-dire que nous essayons d'avoir un développement économique complémentaire au niveau du foncier d'entreprise d'une part à Esban, et je vous rappelle qu'il y a quand même 4,5 M€ investis par la CABA sur un total de 12 M€ que constitue Esban avec des opportunités foncières pour toutes les entreprises qui le souhaitent, alors que quand l'équipe actuelle est arrivée aux commandes de la CABA il n'y avait pas 1 m² de possibilité d'installation. Nous travaillons donc sur le foncier d'entreprise. Nous travaillons sur l'immobilier d'entreprise avec le Village d'Entreprises, avec des tranches successives, nous en sommes à la 5ème sachant qu'il y a 8 tranches de prévues. Nous travaillons aussi sur l'attractivité commerciale. Alors si vous ne pensez pas que ce travail est un travail de cohérence, je me demande ce que c'est qu'un travail de cohérence.

A partir de là, après, il y a des équilibres économiques qui font que les investisseurs dont nous parlons, c'est-à-dire SOPIC-CARREFOUR, ont besoin d'un niveau minimum pour que l'équilibre économique puisse se faire justement sans contribution du contribuable. Le dimensionnement de la Sablière est tel qu'il peut se faire sans que le contribuable de la Communauté d'Agglomération soit sollicité.

Voilà les éléments qui sont en notre présence aujourd'hui. Je pense qu'il faut avoir un discours clair, ne pas caricaturer sur le manque de cohérence supposé de notre politique en matière de développement économique et ne pas défendre d'un point de vue idéologique l'économie de marché et essayer de contrer toute tentative de concurrence quand on est concrètement confronté à une arrivée extérieure du département du Cantal qui, certes, dérange un certain nombre de positions acquises, mais va dans l'intérêt général.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CALMETTE. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vais, si vous me le permettez, tenter de conclure. Je crois qu'il est bon, à certains moments, que les masques tombent. Les discours que j'entends ce soir sont au moins, pour une fois, révélateurs d'une certaine franchise car ce que nous entendons c'est quoi ? C'est finalement un troisième tour des municipales. Les électeurs, ils ont tranché sur des dossiers qui étaient clairement présentés. Il serait bon, Monsieur COLLIN, que vous lisiez le dossier parce que, si vous le voulez, nous pouvons en parler techniquement et avoir un échange technique parce que la démagogie n'apporte pas grand chose. J'ai amené – parce que je pensais à vous, ça m'arrive – un excellent ouvrage qui s'appelle « Abus de pouvoir » qui est signé par M. François BAYROU. Vous y trouverez dans cet excellent livre – d'ailleurs, si vous ne l'avez pas lu, je vous en ferai cadeau et je ferai peut-être le nécessaire pour qu'il vous soit dédié, cela me sera peut-être plus facile à moi qu'à vous – des pages extrêmement intéressantes sur les dérapages de la vie publique et économique dans ce pays. Le problème qui est posé, c'est de savoir si les élus, nos collectivités, doivent être sous la coupe de quelques milieux économiques ou si elles doivent travailler dans le sens du développement économique et de l'intérêt général. Je vous rappelle que ce dossier, à

l'origine, quand il a été lancé, a été voulu unanimement par tous les maires de la Communauté d'Agglomération il y a 4 ou 5 ans, que la nouvelle déclaration de projet a été votée, malgré un bégaiement de votre part, Monsieur COLLIN, à l'unanimité en décembre 2008, que ce n'est pas neutre. Aujourd'hui, nous sommes dans la démagogie la plus totale, la plus absolue. J'ai lu vos déclarations, je n'étais pas fier, pas pour moi vous savez, pour vous.

Vous nous dites, Monsieur MOINS : « tout est bloqué à Aurillac depuis dix ans », mais il faut être clair, quand on est le porte-parole ici du Président de la République, vous êtes le secrétaire départemental de l'U.M.P., que vous nous dites : « Ce n'est pas bien, Monsieur le Maire d'Aurillac, vous êtes incapable de baisser l'impôt local », il faut voir par ailleurs la manière dont le Conseil Général s'illustre. Il faut bien le dire, j'ai *Le Point* là sous les yeux, je pourrai vous le transmettre mais vous l'avez certainement lu ; il est écrit : « Parmi les Départements les plus dispendieux de France, le Cantal est le numéro 2 derrière la Corrèze ». Au niveau de la Région, c'est du même tonneau. Je crois que j'ai été depuis des années clair par rapport à ma position quant à la Région. Mais il y a quand même des écarts qui n'ont rien à voir. En ce qui concerne l'Auvergne, elle est dans le peloton des dispendieuses, mais dans une position moyenne, la Corse battant les records, alors que le Cantal talonne de très près le premier en France.

Quand on nous dit : « vous ne faites rien depuis dix ans », croyez-vous, Monsieur MOINS, que c'est digne ? Moi, je ne pense pas être parfait. Je pense que, comme tout responsable d'exécutif, on fait des erreurs, on réussit certaines choses. Mais je pense qu'il y a une chose qui est certaine, c'est que nous nous battons tous, du moins l'immense majorité d'entre nous, pour essayer de faire avancer ce territoire. Ce qui est dramatique, c'est de voir qu'une poignée, une minorité d'hommes, certes très forts dans les dîners en ville, Monsieur COLLIN, ont le pouvoir économique de bloquer et d'essayer effectivement de tuer ce département pour des intérêts personnels parce que c'est cela. Transformer des friches industrielles en zone commerciale pour grossir le compte en banque de certains de nos concitoyens pour lesquels je peux avoir de l'amitié, mais il n'en reste pas moins que c'est la vérité, je ne crois pas que ce soit bien. Je crois que ce qui est bien pour nous, c'est d'essayer de faire du développement dans l'intérêt général. Vous dites : « on bloque le développement économique ». Mais, mes chers collègues, si nous avons bloqué le développement économique depuis 8 ans et demi, la Communauté d'Agglomération n'aurait pas bénéficié d'un accroissement considérable de ses bases de taxe professionnelle depuis 8 ans et demi. C'est une augmentation très largement supérieure à la moyenne dans ce département, qui permet de faire survivre aujourd'hui le département et le Conseil Général parce que c'est l'accroissement de ces bases d'année en année qui a fait – sachant que le reste, c'est de l'attribution de compensation – que nous avons pu réaliser tout ce que nous avons réalisé. Alors je sais bien que cela gêne, je sais bien que vous supportez mal que la Ville d'Aurillac et la Communauté d'Agglomération réalisent, réussissent un certain nombre de choses parce qu'il faut dire les choses, il ne faut pas se voiler derrière le reste, alors qu'aujourd'hui le Département est financièrement à l'agonie. J'ai dû mal à entendre ce que vous dites quand vous osez dire au Maire d'Aurillac dans vos déclarations à la presse : « ce n'est pas bien, nous votons contre le budget parce qu'il n'a pas baissé l'impôt » alors que vous avez le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le Département que j'ai communiqué, et vous aurez demain le rapport KLOPFER sur les comptes du Département qui sont un désastre financier, un désastre ! qui sont une catastrophe, avec malheureusement pour ce pauvre département un endettement calamiteux, la nécessité de réduire de 50 % l'investissement du Département avec toutes les conséquences que cela entraîne, c'est-à-dire 15 M€ de moins d'investissements par an, à comparer au 80 M€ d'investissements de la Sablière, avec la nécessité d'augmenter – c'est ce qui ressort du Cabinet KLOPFER, qui est un cabinet fiable, nous l'avons fait travailler, le Département l'a fait travailler – entre 9 à 18 % l'impôt local, et vous venez dire au Maire d'Aurillac qu'il faut baisser l'impôt à Aurillac. Mais quand même, Monsieur COLLIN, vous croyez que c'est bien ? Je vous le ferai lire le rapport KLOPFER. Je vous rappelle, Monsieur COLLIN, que quand vous avez été élu ici je vous ai préparé un dossier avec des éléments financiers et économiques sur la Communauté d'Agglomération. Je n'ai pas eu l'impression d'ailleurs que cela vous intéressait beaucoup. Je vous ai dit que vous pouviez revenir quand vous vouliez

avec vos collègues pour faire le point sur ces dossiers. Je vous attends toujours.

Alors aujourd'hui nous dire : « on n'a pas bougé depuis dix ans ». En matière commerciale, depuis 2001, il y a eu 18 autorisations et 6 refus à la Commission Départementale dont le rôle et la composition ont été modifiés. Dans les 6 refus, il y en a un qui n'est aucunement de notre fait, c'est l'hôtel AKENA. Nous n'allons pas reparler ce soir de l'hôtel AKENA ; il a fallu que ces pauvres Aurillacois qui voulaient construire un hôtel neuf aillent effectivement jusqu'au Conseil d'Etat pour pouvoir le construire parce que cela gênait quelques propriétaires d'hôtels aurillacois dont le Petit Dej. Consultez sur Infos-Greffe qui il y avait comme actionnaires au Petit Dej. Parce que la vérité, c'est cela, ce n'est pas autre chose. Moi, je ne me sens ni marxiste, ni ultra libéral, mais on ne peut pas à la fois défendre le libéralisme et lutter contre la concurrence. En tout cas, nous dire : « on peut continuer à travailler sur la Sablière car ce n'est pas suffisamment étudié ». C'est un dossier qui a fait l'objet d'études techniques, économiques totalement complètes, pour lequel je rappelle que les services de l'Etat – je ne parle pas des représentants de l'Etat au niveau le plus haut, dont on connaît les capacités d'intervention et les méthodes, il suffit de lire un certain nombre d'hebdomadaires chaque semaine pour les apprécier à leur juste valeur – ont donné un avis sur le dossier de la Sablière, qui a été transmis aux commissions. Nous le communiquerons d'ailleurs à chacun d'entre vous. Que disent-ils ? Ils disent : « A l'échelle du grand territoire, le projet est situé dans un pôle secondaire au sud de l'agglomération, en bordure de la RN 122, principal accès routier du département. Il a vocation à lutter contre l'évasion commerciale vers d'autres pôles régionaux éloignés (Brive, Cahors). Ainsi, il renforcera l'attractivité du pôle commercial d'Aurillac. En termes de créations d'emplois, ce projet est très structurant au niveau de l'agglomération. [Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les services de l'Etat] Dans sa phase de construction, il aura vocation à dynamiser l'activité artisanale locale ; les activités annexes au centre commercial seront aussi impactées. Au regard de la conjoncture économique, ce projet semble opportun pour la création et la préservation des emplois sur le bassin d'Aurillac. » Ce sont les services de l'Etat qui disent cela.

Je vais vous donner la conclusion du Préfet envoyée à la C.N.A.C. Il a indiqué : « Il ressort que le projet s'inscrit dans les critères de qualité architecturale et environnementale développés par la Loi de modernisation de l'économie. Il me semble également que ce projet présente, face au centre commercial abritant l'hypermarché Géant Casino, une alternative de concurrence avantageuse en termes de choix et de prix favorables au consommateur. Compte tenu des analyses des services de l'Etat, il m'apparaît que ces deux projets [puisqu'il était pour les deux projets] qui se positionnent chacun autour d'un hypermarché, l'un Casino, l'autre Carrefour, relèvent l'un et l'autre d'une démarche de développement durable, correspondent à l'intérêt du consommateur, devraient augmenter la demande de travail sur le bassin d'Aurillac et pourraient coexister. Le Préfet. Signé : Paul MOURIER. »

Alors il faut être clair. Nous savons ce qui s'est passé, ne nous leurrions pas. Mais quand je vois la conjugaison de la déclaration de M. MOINS et de celle de M. BEC, je dirai que cela fait 15 ans que cela dure, d'une manière ou d'une autre. Quand je sais comment nous avons trouvé la Communauté d'Agglomération, l'état dans lequel elle était, l'état dans lequel était la Ville d'Aurillac, je n'ai pas passé des heures et des heures à faire un livre noir sur ce qu'avait fait mon prédécesseur. Il y en aurait tant à dire ! Je vous ai proposé de travailler et de travailler ensemble pour essayer de faire avancer les choses, quelles que soient les sensibilités politiques des uns ou des autres. Effectivement, cela dérange ceux qui, dans une autre collectivité, ont fracassé cette collectivité parce que c'est la réalité actuelle. Aujourd'hui, vous savez, comme l'Agglomération a les reins solides parce que nous l'avons tous rendue forte, ce qu'elle n'était pas en 2001, nous résisterons et continuerons à gérer. Vous nous dites : « moi, je vais être le lien avec la C.C.I. » Mais on ne peut pas être le lien quand on est le porte-parole de ces gens-là. Il faut être quand même clair. Ils font ce qu'ils croient devoir faire. Moi, je constate simplement que, sur tous les dossiers, depuis 2001, nous avons eu systématiquement des attaques en règle, des coups fourrés pour nous empêcher d'avancer. Nous avons quand même avancé. Et qui a fait avancer ce territoire ? Qu'est-ce qui avance dans ce département, alors que l'agriculture est très malade, qu'elle a eu le don aussi d'autolyse dans des querelles entre groupes, que vous connaissez mieux que moi ? Vous

croyez que, dans ce département, avec une agriculture qui va très mal, avec deux arrondissements qui ont des difficultés démographiques considérables, il n'est pas nécessaire que nous essayions de faire du développement économique ? Je crois qu'à ce niveau-là ce que nous avons fait – Alain CALMETTE l'a rappelé –, c'est-à-dire privilégier la création de réserves foncières, de locaux à usage d'habitation, locaux et industriels, c'est ce qui était absolument indispensable. C'est ce que nous avons fait effectivement.

Quand je lis certaines déclarations disant : « il fallait mieux mettre l'argent chez GILET que sur Esban », j'ai honte, mais pas pour moi. Sommes-nous là pour rajouter des euros aux euros ? ou sommes-nous là pour l'intérêt de tout le monde ? Nous avons pris des risques ensemble sur le dossier ABEIL, nous avons pris des risques très importants. Il fallait le faire. Nous ne l'avons pas fait pour M. Hugues-Arnaud MAYER. Nous l'avons fait pour les 140 familles qui vivent avec le dossier ABEIL. Nous avons été les seuls à le faire ; certes, nous avons eu la caution du Conseil Général, mais le dossier qui l'a porté et qui l'a réalisé dans les trois mois nécessaires ? C'est nous. Quand on dit : « sur le dossier GILET, il fallait y aller » alors qu'il était zigouillé de chez Zigouillé, qu'il ne tenait pas la route, ce n'est pas sérieux. Par contre, ce qui a bien tenu la route, c'est la cession du fonds de commerce. Aujourd'hui, le Conseil Général dépense quand même 239 000 € de loyer pour la Maison du Handicap parce qu'il faut dire les choses, je ne sais pas si c'est bien. Je ne sais pas si c'est une belle image pour nos collectivités. Est-ce que c'est cela du développement économique ? Est-ce que, par rapport aux citoyens qui sont au SMIC – et je le dis à la fois avec l'humilité et le respect qui leur est dû parce que ce n'est pas mon cas et que, moi, je fais partie des privilégiés –, c'est bien vis-à-vis d'eux ? Je ne le crois pas.

Dans la vie, on peut faire des compromis. J'ai toujours été partisan des compromis, jamais des compromissions. J'ai dit ce matin à la presse : le Cantal, c'est la Corse sans les bombes. Quand cet article est paru, je fus le seul conseiller général à dire en séance publique parce que tout le monde hurlait : « ce journaliste, c'est une honte » : eh bien, non, moi je trouve que dans ce qu'il a dit il y a beaucoup de choses qui sont vraies, pas toutes, mais il y a beaucoup de choses qui sont vraies. Cela ne s'est pas arrangé. Est-ce que le Département du Cantal qui est dirigé quand même, Monsieur MOINS, par votre courant politique, est un exemple aujourd'hui alors que c'est l'un des Départements qui est – je peux le dire, ce sont les chiffres – dans un état presque de cessation de paiement ? Je ne le crois pas. Alors il ne s'agit pas de donner des leçons aux autres. Moi, je souhaite qu'une chose, c'est qu'ils s'en tirent. Mais je crois qu'il faut être tout à fait clair : nous allons poursuivre nos dossiers. S'il est possible de trouver des solutions qui conviennent au maximum de partenaires, nous essaierons de les trouver. Mais, moi, je n'ai jamais pu dialoguer avec la C.C.I. Quand vous recevez un courrier ou qu'on vient vous dire en Bureau : « nous, nous sommes d'accord si ce n'est pas Carrefour, mais si c'est Leclerc », cela interpelle. Cela interpelle ! pourquoi ? Quand on nous dit : « les zones commerciales à Saint-Flour, ah, celles-là elles sont bien [et on n'a pas rajouté : surtout celle de M. VERNIERE] parce qu'à Saint-Flour [et c'est dans le PV du Bureau de l'Agglomération] les zones commerciales extérieures cela favorise le commerce du centre ville », je ne sais pas s'il est facile d'avoir un dialogue dans ces conditions-là. Personne n'est dupe des intérêts en jeu, de ceux qui ont intérêt à casser le développement, pas pour le plaisir simplement de casser le développement, mais parce que c'est leur intérêt personnel. Eh bien, oui, je crois qu'il est de l'honneur des élus de dire « non », c'est tout.

Je ne vais pas revenir sur le passé. Vous me dites : « depuis dix ans, rien ne se passe ». Vous allez expliquer cela à tous nos collègues qui sont ici et qui ont siégé ici depuis 2001 ; il y a une partie de nouveaux élus, mais il y en a quand même une majorité qui ont travaillé ici depuis 2001. Allez leur dire – ce qui est votre droit – que nous ne sommes pas bons, c'est votre droit. Mais par contre leur expliquer que nous n'avons rien foutu et que le résultat est catastrophique, il faut quand même avoir le culot de le faire.

On a bien compris la démarche, la presse a écrit : « ils préparent 2014 sur ce dossier-là ». Vous croyez que c'est bien ? De grâce, il faut préparer des échéances – moi, je suis âgé, mais vous qui êtes jeune, vous êtes particulièrement concerné – avec de vrais projets. Vous avez proposé en 2008 l'autoroute autour d'Aurillac, la rocade autour d'Aurillac, et vous n'avez

jamais dit comment vous alliez la financer. C'est dommage parce qu'on aurait pu faire des tas de zones commerciales autour... Je crois que chacun peut avoir des idées, des propositions, mais utiliser cela de cette manière la ficelle est un peu grosse. Vous vous réjouissez de la délibération de la C.N.A.C., nous le savons tous ici. Vous vous dites : « là, cela leur a foutu un coup, ça peut être bon pour nous ». Eh bien oui, pourquoi ne pas le dire ? parce que c'est la vérité, et on retrouve les schémas habituels depuis 1995. Mais je crois que ce n'est pas bon parce que nous en étions sortis et qu'il faut en sortir.

Il faut que nous soyons capables, que l'on soit à droite, au centre ou à gauche, d'essayer de nous mobiliser pour un certain nombre de dossiers, c'est cela l'essentiel. Quand vous voyez les projets de développement de la collectivité territoriale la plus importante du département, je ne veux pas être méchant mais je les attends les dossiers parce que je n'en ai pas vu beaucoup en dehors du gouffre de Chaudes-Aïgues et du cratère du Lioran, et encore, nous, conseillers généraux ici présents d'opposition ou de majorité, nous avons toujours évité au Conseil Général de mettre en difficulté la collectivité départementale sur les dossiers difficiles. Toujours. Vous savez, si nous avons agi comme vous le faites, Monsieur COLLIN, sur le dossier de Chaudes-Aïgues, nous aurions amené les tronçonneuses, sur le dossier du Lioran les obusiers, et je peux en citer un certain nombre. Quant au Lac de Saint-Etienne, vous voulez que nous en parlions ? Il y a quelques spécialistes ici, et nous pouvons vous en faire une série considérable. Nous ne l'avons pas fait, bien au contraire, parce que ce n'était pas l'intérêt de nos concitoyens. Je crois que le remerciement que nous en avons eu de la part du principal intéressé, cela a été une position cynique et sournoise. Il faut savoir l'entendre et continuer à travailler.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MOINS. - Si vous m'y autorisez, je voudrais m'exprimer très brièvement. Que nous soyons bien clairs, nous sommes pour un développement économique et nous l'avons dit, c'est le préalable. Nous avons un projet qui n'est pas le vôtre, mais nous ne sommes pas le porte-parole de la C.C.I. Dire cela, c'est être de mauvaise foi. Nous ne sommes pas le porte-parole de M. BEC, que l'on soit bien clair. Cela me désole qui vous pensiez cela. Vous savez que j'ai beaucoup de respect pour vous, Monsieur le Président, et cela me désole que vous puissiez affirmer de telles choses en enceinte publique.

M. LE PRESIDENT. - Je constate.

M. MOINS. - Vous ne constatez pas, vous imaginez des choses, et vous faites de l'amalgame parce qu'il y a deux articles qui sont l'un sous l'autre. Encore une fois, j'ai beaucoup de respect pour vous, et je trouve effectivement que c'est fort dommageable d'entendre ce que vous dites et que vous méritez mieux que de tels propos.

Ceci dit, notre souhait, c'est que nous n'attendions pas pour qu'une zone d'activité se fasse. C'est le seul souhait que nous avons. C'est la raison pour laquelle il me semble aujourd'hui que, plutôt que de se réjouir pour telle ou telle décision car ce n'est pas le propos, il faut sortir de la situation actuelle parce que nous savons – et vous le savez comme moi parce que vous avez fait le même métier que moi – que sur cette procédure il va y avoir des recours sans cesse et que nous n'aurons jamais la moindre construction sur la zone de la Sablière. C'est cela qui est désolant. Je viens de dire qu'il faut absolument, à mon avis, trouver une solution médiane de compromis – ce n'est pas la compromission, c'est le compromis – pour sortir de cette situation rapidement. C'est cela qui me paraît être aujourd'hui essentiel dans l'intérêt de la collectivité.

M. LE PRESIDENT. - Monsieur MOINS, avec le respect aussi que j'ai pour vous, je vous réponds très simplement que si la solution de compromis c'est de mettre Leclerc à la place de Carrefour je ne crois pas que ce soit une solution.

M. MOINS. - Je n'en sais rien.

M. LE PRESIDENT.- Vous dites que vous n'en savez rien... Ecoutez, nous suivons ce dossier depuis des années, nous connaissons les positions des uns et des autres. Il faut arrêter la démagogie là-dessus, mais l'arrêter ! parce que nous savons parfaitement ce qu'il en est. Le directeur de Casino, il m'a dit en face : « moi, directeur de Casino vivant, jamais Carrefour ne viendra dans le Cantal », et vous voulez que des élus, en République, subissent cela au détriment de l'intérêt général ? Vous voulez faire une nouvelle zone commerciale sans hypermarché, vous ? Vous avez déjà vu des gens qui viennent dans une zone commerciale quand il n'y a pas d'hypermarché ? Eh bien, non, cela n'existe pas. C'est quelque chose qui n'existe pas ailleurs et qui aurait du mal à exister à Aurillac parce que, sinon, croyez bien que nous l'aurions fait depuis belle lurette parce que nous n'avons pas d'actions chez Carrefour ni chez Leclerc. Donc nous dire : « il faut trouver une solution avec eux » alors que nous savons pertinemment que le seul but qu'ils ont c'est que rien ne se fasse, nous ne pouvons pas l'entendre. Mais cela a été le problème de ce département depuis des dizaines d'années ! C'est ce qui tue ce département ! Ce que nous savons tous, c'est qu'il y a un noyau corporatiste qui s'auto-reproduit depuis des dizaines d'années et qui s'oppose à tout développement de ce département pour des raisons que l'on connaît. Au demeurant, défendre son biffeck est respectable ; ce qui est grave, c'est, en le défendant, d'empêcher le développement des autres. Voilà où nous en sommes, et nous le savons depuis fort longtemps, ce n'est pas quelque chose de nouveau.

Je voudrais vous dire une chose, Monsieur MOINS, là aussi avec le respect que j'ai pour vous. Votre père, quand il était dans une municipalité que j'ai bien connue, il s'est battu avec le maire de l'époque contre la C.C.I. Eh bien oui ! et je suis bien placé pour le savoir parce que j'entendais ce qui se disait, et ce n'est pas un débat nouveau. Dans les petits départements, ces structures n'ont pratiquement qu'un but, c'est d'empêcher le développement de nouveaux concurrents et de préserver les intérêts de ceux qui sont en place. C'est une constatation, on le sait. Alors, par rapport au fait de trouver des solutions, vous savez, moi je sais ce qu'ils veulent, et vous vous le savez, M. COLLIN le sait encore mieux, ils veulent quoi ? Ils veulent mettre des activités commerciales dans les friches GILET, voire dans de futures friches industrielles, et d'ailleurs s'il y en a qui s'intéressaient aux locaux d'ABEIL ce n'est pas pour rien. Alors, vous me direz : que Carrefour s'installe à tel endroit ou à tel autre, ce n'est pas important. Mais, non, il y a une question d'urbanisme commercial, de cohérence. Nous avons suffisamment entendu, et dans des discours d'ailleurs de candidats de droite il y a quelques années, discours tout à fait respectables, qu'il fallait avoir une cohérence dans l'urbanisme et dans l'urbanisme commercial et ne pas mettre un morceau là, un morceau là et un morceau là en mélangeant n'importe quoi n'importe où, genre La Ponétie. Eh bien, aujourd'hui où nous avons un dossier qui est un dossier qui tient la route effectivement, qui, en matière environnementale, en matière de développement durable, est reconnu par tous les services de l'Etat comme exemplaire, il faut le massacrer parce que cela protège les intérêts de 5 ou 6 personnes ? Voilà la réalité.

Bien sûr qu'il y aura des recours. Ils n'arrêteront pas les recours. Mais vous pouvez aller où vous voulez, ils continueront, ils continueront ! Nous n'avons pas à être complices de cela. Cela n'empêche pas la Communauté d'Agglomération d'avancer. Aujourd'hui, la seule chose qui peut empêcher la Communauté d'Agglomération d'avancer, c'est la réforme des collectivités territoriales et des finances locales, et encore ce n'est pas sûr parce que cela dépendra de ce qui sera voté. C'est tout. Je crois qu'il faut dire les choses très simplement. S'agissant de tous les dossiers que nous fournissons depuis des années dans tous les domaines, nous disons ce qu'il en est, nous n'avons rien à cacher. Je crois donc que ce débat reprendra souvent parce qu'il sera difficile de trouver d'autres sujets de conversation à caractère politicien aussi intéressant dans les années qui viennent. Nous le reprendrons. Nous le reprendrons, mais pendant ce temps-là, à Brive, à Rodez, à Cahors, ils ne sont pas enquinés par ces gens-là. Voilà la réalité. Vous devriez vous souvenir d'articles qui sont parus il y a quelques années quand nous avons commencé la Sablière en disant : « Aurillac ne doit pas devenir Brive ou Rodez », signés par quelques commerçants qui sont toujours dans les recours aujourd'hui. Cela, c'est quand même fabuleux ; c'est-à-dire que, nous, Aurillacois, nous, Cantaliens, il faut que nous crevions parce que ces gens-là ne veulent surtout pas que nous fassions le développement que les autres font. C'est vrai dans tous les

domaines ; c'est vrai dans l'agriculture, c'est vrai dans l'industrie, c'est vrai dans l'artisanat. Eh bien, non, il n'y a pas de raison de baisser la tête, il n'y a pas de raison de dire : « c'est bien » alors que c'est mal. Cela n'empêche pas que vous pouvez avoir d'autres projets ; si vous dites que Carrefour serait mieux ailleurs, ne vous gênez pas de le dire, mais il fallait le dire, parce que nous n'avons pas entendu tellement d'autres propositions de localisation d'un autre hypermarché.

Vous savez, la Communauté d'Agglomération, encore une fois, elle en réchappera, et bien heureusement. Heureusement que ce n'est pas le dossier qui nous fait vivre ou survivre et que nous avons été suffisamment sages pour faire avancer les choses différemment.

Sur ce, Monsieur le Vice-Président, nous pouvons passer au vote de la délibération. Il s'agit du compte rendu annuel à la collectivité du dossier sur la ZAC de la Sablière. Alors je mets au vote le compte rendu sur ce dossier.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2009/183 est adoptée à l'unanimité des votants. Je vous remercie. Le compte rendu est donc adopté à l'unanimité des votants. Je referme pour quelques jours le dossier de la Sablière.

Monsieur le Vice-Président chargé du Développement Economique, vous passez au suivant.

DELIBERATION N° 2009/184 : SEBA 15 – ZAC DU PUY D'ESBAN – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Là, il s'agit du CRAC pour la ZAC du Puy d'Esban. Nous en avons parlé en Commission de Développement Economique au cours de laquelle nous avons fait le point exact sur la commercialisation. Il est vrai que l'année 2009, compte tenu de la crise, enregistre une diminution du rythme de commercialisation, même si nous aurons d'ici la fin de l'année deux compromis de vente qui seront signés.

En termes de participations, puisque là, contrairement au dossier précédent, la CABA et nos partenaires des collectivités, Conseil Général et Conseil Régional, interviennent, nous avons une participation pour 2009 de 505 900 € HT qui est prévue pour Esban.

Voilà pour ce dossier. Nous allons zapper la prise de parole de M. MAUREL et passer au suivant... Non, je plaisantais, je disais que peut-être que M. MAUREL n'allait pas intervenir.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observations. Je mets ce compte rendu aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2009/184 est adoptée à l'unanimité des votants. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2009/185 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CABA AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU P.R.E.S. CLERMONT UNIVERSITE

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Nous passons à l'enseignement supérieur avec la désignation d'un représentant de la CABA au sein du conseil d'administration du P.R.E.S. (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) de Clermont Université, présidé par Mme LAVIGNOTTE. On nous demande de désigner un représentant de la CABA. Nous vous proposons la candidature de Mme Josiane COSTES. Y a-t-il d'autres candidats pour cette participation à ce conseil d'administration ? Il n'y en a pas.

M. LE PRESIDENT.- Je rajoute que nous avons accepté de participer parce que je vous rappelle – mais vous le savez aussi bien que moi – que dans cette université puisqu'il y a deux universités à Clermont il y a l'I.U.F.M. Il nous a donc paru sage de faire preuve d'esprit de diplomatie en envoyant quelqu'un. Madame COSTES, si vous en êtes d'accord, vous pourrez donc nous représenter.

Mme COSTES.- Bien sûr. Je suis d'accord.

M. LE PRESIDENT.- Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/185 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur CALMETTE, vous pouvez présenter la délibération suivante.

DELIBERATION N° 2009/186 : MODALITES DE SOUTIEN ACCORDE PAR LA CABA POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE UNIVERSITAIRE SUR AURILLAC

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Il s'agit de la subvention de la CABA à l'Association de Gestion de l'Enseignement Universitaire à Aurillac. Sur proposition de l'Université, il est proposé de ne plus recourir à cette subvention à l'Association et de verser notre participation directement à l'Université pour les trois années à venir, ainsi d'ailleurs que les autres partenaires, notamment le Conseil Général. Néanmoins, avant de mettre en place cette nouvelle convention, il vous est proposé de proroger d'un an cette participation à l'AGEUA pour 2009, en versant 121 500 € pour le fonctionnement de l'antenne universitaire d'Aurillac au titre de l'année 2009, sachant qu'en 2010 nous devrions changer de formule de financement en attribuant la contribution directement à l'Université, à condition bien entendu qu'il y ait un retour sur l'antenne d'Aurillac à l'euro près.

M. LE PRESIDENT.- Au-delà de la forme, c'est un dossier important puisque cela découle de l'autonomie des universités et du fait que l'I.U.T. est intégré dans une des deux universités auvergnates, et que le Président de l'Université a dit : « moi, je ne veux plus qu'il y ait une association qui utilise les fonds du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération au niveau local ; je veux que ces fonds passent par le canal direct de l'Université, et donc plus de l'I.U.T., et je m'engage à ce qu'il y ait un retour euro pour euro sur le site d'Aurillac ». J'attire un peu l'attention là-dessus parce qu'on sent très clairement des tensions entre les I.U.T. qui ont mal vécu leur intégration dans les universités, et je souhaite vivement – parce que c'est vraiment l'intérêt de notre pôle universitaire – que ces tensions qui sont nationales ne s'aggravent pas parce qu'il y a vraiment aujourd'hui une volonté très claire des I.U.T. de rester indépendants. Nous sommes d'ailleurs saisis, le Conseil Général et nous-mêmes, de différends qui peuvent exister entre I.U.T. et Université. Donc, pour l'instant, nous continuons à verser notre participation ; c'est l'effort habituel que nous faisons, exactement le même, qui permet le fonctionnement du Pôle Universitaire en partenariat avec le Conseil Général, mais c'est pour une période transitoire. Voilà les explications que je pouvais apporter à votre Conseil. Y a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur FABRE, vous avez la parole.

M. Philippe FABRE.- Monsieur le Président, vous l'avez mentionné vous-même, il y a effectivement deux universités qui sont sur ce Pôle universitaire, à savoir : l'Université d'Auvergne, mais également l'Université Blaise Pascal. Comme je vous l'avais indiqué l'année dernière, il serait peut-être intéressant qu'on puisse associer ces deux universités dans le cadre de ce soutien, ceci bien évidemment pour la Communauté d'Agglomération, mais également pour le Conseil Général puisque, comme vous le savez, l'I.U.F.M. dépend de l'Université Blaise Pascal et à ce titre, et bien évidemment au prorata certainement des étudiants qui y travaillent, pourrait peut-être bénéficier dans une certaine façon de cette aide que vous apportez à l'enseignement universitaire.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur FABRE, je vous entends. Mais je crains que si nous nous mêlons, nous, à la fois des rapports intra universités et des rapports entre les deux universités, cela risque aussi d'être un dossier qui dure un certain nombre d'années. Là, comme nous ne sommes pas obligés d'y aller, peut-être que la sagesse est de les laisser régler leurs problèmes entre eux. Notre effort, il est conséquent, nous le maintenons. Nous souhaitons qu'ils collaborent ensemble. Les efforts que nous faisons, je pense qu'ils bénéficient à tous les étudiants du site, c'était le but recherché, que ce soit, pour ce qui est de notre participation, sur la restauration universitaire, sur le logement étudiant, sur la résidence universitaire et sur les moyens que nous mettons à disposition par cette subvention. Mais si vous vous chargez, Monsieur FABRE, de la diplomatie et du compromis à rechercher, peut-être que, là-dessus, nous pourrions vous suivre.

M. Philippe FABRE.- Je vois que vous avez des bonnes lectures, il n'y a donc pas de raison.

M. LE PRESIDENT.- Je ne vous le fais pas dire. Je vais d'ailleurs m'occuper d'un autre exemplaire pour vous-même, mais vous l'avez sans doute lu.

M. Philippe FABRE.- Je l'ai déjà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Vous me rassurez. Il y a donc bien deux tendances... Sur cette délibération, y a-t-il d'autres observations ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/186 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. CALMETTE présente la délibération suivante. Là, c'est un dossier important.

DELIBERATION N° 2009/187 : CONTRAT « AUVERGNE+ 2ème GENERATION » ENTRE LE CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Tout à fait, c'est un dossier important. C'est celui de la contractualisation avec le Conseil Régional dans le cadre du Contrat Auvergne+ 2ème génération puisqu'il s'agit du deuxième contrat. L'objet de la délibération est d'indiquer les dossiers pour lesquels le Fonds Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires est sollicité, sachant que la liste des dossiers qui vous sont présentés là ne constitue pas la liste exhaustive des dossiers soutenus par la Région puisque, par ailleurs, la Région, dans le cadre notamment du covoiturage, du Plan Climat, des projets touristiques et des projets économiques également, intervient sur les projets CABA dans le cadre de lignes dites « sectorielles » qui sont mobilisables. Donc, là, il s'agit plutôt de dossiers qui ne rentrent pas dans le cadre de ces lignes sectorielles et que la Région, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, fait intervenir pour chaque établissement public de coopération intercommunale.

Ces Contrats Auvergne+ 2ème Génération sont signés à l'échelle du Pays, c'est-à-dire que cette délibération intervient à la suite de nombreuses réunions avec l'ensemble des intercommunalités du Pays d'Aurillac, sachant que le FRADDT est divisé en deux sections :

- une section propre à chaque E.P.C.I. Donc, pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, il s'agit de 2 079 611 €.

- et un FRADDT dit de Pays destiné à soutenir des projets qui ont une envergure au-delà des frontières propres de l'E.P.C.I., qui ont donc une envergure d'arrondissement. C'est surtout sur ce dernier pan du FRADDT que les réunions ont pu se dérouler avec les autres communautés de communes de l'arrondissement d'Aurillac pour présenter à la Région un dossier commun et cohérent par rapport à tout cela.

Ce préalable étant indiqué, les opérations qui sont soumises à l'approbation de la Région sont les suivantes, vous les avez sur le tableau qui est sur la délibération, elles sont au nombre de six plus une, mais j'y reviendrai tout à l'heure :

- La première, c'est l'aménagement d'une aire événementielle sur le site de la Ponétie avec du FRADDT sollicité aux hauteurs qui sont indiquées dans le tableau, c'est-à-dire 680 000 € pour le FRADDT EPCI et 170 000 € pour le FRADDT Pays.

- La rénovation de la piscine Héлитas à Aurillac, dans le cadre du FRADDT EPCI à hauteur de 800 000 €.

- Le pôle immobilier d'entreprises, pour la 5ème tranche, à hauteur de 349 611 € dans le cadre du FRADDT EPCI.

- La ligne aérienne. Là, il s'agit du complément de la Région sur le déficit de l'exploitation de la ligne aérienne, qui s'ajoute aux 200 000 € accordés par la Région traditionnellement. D'ici la fin de la convention qui nous lie à l'exploitant actuel, la Région versera 100 000 €, c'est-à-dire 50 000 € par an sur les deux années qui restent, 2010 et 2011, sur le FRADDT Pays.

- Un bâtiment de stockage pour le Prisme, pour les études et les travaux, 250 000 € sur le FRADDT EPCI et 50 000 € sur le FRADDT Pays.

- Enfin, les tribunes du Stade Jean Alric, au moins pour les études jusqu'au permis de construire, 100 000 € au titre du FRADDT Pays.

Nous sollicitons donc le FRADDT Pays à hauteur de 54 % environ de l'enveloppe qui est consacrée à l'arrondissement.

Et puis, nous avons rajouté un dernier dossier. Il s'agit du développement des activités aéroportuaires annexes qui concerne notamment ce qu'a évoqué partiellement le Président tout à l'heure, à savoir des projets de développement liés à des activités connexes à l'aéroport à travers une infrastructure de hangar et de capacité d'accueil supérieure. Ce dossier sera proposé dans le cadre de l'avenant puisqu'au bout d'un an il y aura un bilan de ce contrat pour chacune des intercommunalités ; et puis, nous verrons les dossiers qui sont engagés, ceux qui doivent être retirés et ceux qui pourraient être rajoutés, et ce projet fait partie de ceux que nous souhaiterions voir rajoutés d'ici un an.

Voilà pour les dossiers que nous pouvons proposer en lien – je le répète – avec les autres EPCI de l'arrondissement, sachant qu'il est prévu que la signature du contrat soit effective à l'occasion d'une cérémonie qui pourrait avoir lieu le 7 janvier prochain.

M. LE PRÉSIDENT.- La période s'y prêtera sans aucun doute. Y a-t-il des observations sur ce contrat ? Je rappelle que sur le précédent qui n'est pas encore achevé nous avons fait le nécessaire pour concentrer les efforts sur de gros dossiers, dont la Médiathèque, pour tout consommer. Ce qui va être réalisé sur le contrat en cours d'exécution parce qu'il n'y a rien de pire que d'avoir des financements non utilisés. Je le rappelais ce matin dans une autre intervention, nous demandons – et c'est légitime –, moi le premier, à la Région de la péréquation et des concours pour les territoires les plus faibles dont nous sommes ; mais lorsqu'on constate qu'une partie des dernières enveloppes pour le développement territorial n'a pas été consommée par certaines communautés de communes il est ensuite difficile d'aller expliquer au Conseil Régional qu'il en faut davantage. Je ne citerai pas les noms des communautés de communes en question, mais là aussi je ne crois pas que ce soit une très bonne chose. Nous essayons donc de faire en sorte – ce que nous avons toujours réussi jusqu'à ici – de consommer tous les crédits qui sont mis à notre disposition dans le cadre d'une négociation territoriale.

Y a-t-il d'autres questions sur ce dossier qui est susceptible d'être revu en cours de route ?

Non. Je le mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/187 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur CALMETTE, vous pouvez présenter la délibération suivante sur les Européennes du Goût 2010, 2011 et 2012.

DELIBERATION N°2009/188 : EUROPEENNES DU GOÛT – EDITIONS 2010-2011-2012

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Les Européennes du Goût en sont à leur 5ème édition avec un succès qui va croissant. L'édition 2009 a été, à cet égard, très réussie en termes en tout cas de participation populaire. Depuis 2009, c'est la CABA qui est maître d'oeuvre de cette manifestation, sans pour autant l'organiser concrètement sur le plan logistique et technique. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de confier cette mission à un prestataire de services, non pas pour un an comme c'était le cas l'année dernière, mais, pour avoir une meilleure lisibilité et une meilleure continuité, sur les trois ans à venir, 2010, 2011 et 2012.

Le montant de la prestation pour les trois ans est estimé à 570 000 € HT.

Il y a donc un appel à concurrence avec deux tranches :

- une tranche ferme pour la première année
- et deux tranches conditionnelles pour les années suivantes en fonction bien entendu de l'obtention des cofinancements attendus sur la manifestation.

D'ores et déjà, nous savons, par rapport au dossier précédent, celui du Contrat Auvergne+, que la Région interviendra sur une ligne sectorielle à hauteur de 50 000 € par an. Nous avons donc demandé une aide comparable de la part du Conseil Général. Sous réserve de ces cofinancements, nous pourrions travailler sur ces trois ans à venir.

Il vous est expliqué ensuite dans la délibération que nous relevons, dans le cadre de cet appel d'offres, de l'article 30 qui permet une procédure allégée. Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le recours à cette procédure adaptée ;
- de confier surtout l'organisation des Européennes du Goût à un prestataire de services pour les trois ans à venir sur la base d'un marché public composé de la tranche ferme dont j'ai parlé et de deux tranches conditionnelles.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DALL'AGNOL, vous avez la parole.

M. DALL'AGNOL.- Non, je n'ai pas de question à poser. Je souhaite également cette cohérence par rapport au développement parce que si nous voulons développer le volet européen nous avons besoin de lisibilité sur une longueur plus importante, et cela est nécessaire aussi pour développer les Goudots Gourmands puisque c'est ce que j'appellerai une niche ; le concept participatif est intéressant et toujours suffisamment novateur pour mériter d'être développé et permettre de passer à des vitesses supérieures.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/188 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur CALMETTE, vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne une demande de subvention Contrat de Projet Etat/Région pour l'acquisition et la constitution de réserves foncières immobilières.

DELIBERATION N° 2009/189 : DEMANDE DE SUBVENTION CPER – ACQUISITION ET CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES ET IMMOBILIERES

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Il s'agit d'un autre contrat, celui signé avec l'Etat et la Région : le Contrat de Projet Etat/Région et plus particulièrement son volet départemental dans lequel il avait été acté le projet d'acquisition et de constitution de réserves foncières par la CABA avec une aide à la fois de l'Etat et de la Région. Nous sommes en train d'anticiper le développement économique de la zone, notamment en souhaitant acquérir une réserve foncière contiguë à Esban, de telle manière que nous puissions précéder le remplissage de la zone pour pouvoir être toujours avec une longueur d'avance par rapport aux propositions en matière de foncier économique. D'ailleurs, les négociations se passent plutôt de manière intéressante avec les propriétaires fonciers qui jouxtent la zone d'Esban. Pour procéder à l'acquisition des premiers hectares contigus à Esban, il est proposé un plan de financement que vous avez sous les yeux avec une participation de l'Etat, une participation du Conseil Régional et une participation du Conseil Général permettant une opération à hauteur de 570 150 €.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/189 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2009/190 : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEM AURILLAC DEVELOPPEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2008

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous devons présenter le rapport sur la situation de la SEMAD (Société Aurillac Développement) au titre de l'année 2008. C'est M. MATHONIER, mais qui est à l'extérieur du département ce soir, qui devait le présenter. Je vais donc rapidement faire le point.

Vous avez le document qui a été envoyé avec le dossier. S'agissant de l'activité de la SEMAD, il y a tout un paragraphe sur le Prisme où nous avons eu une année 2008 très active avec de nombreux spectacles et un bilan assez satisfaisant pour une première année qui était une année d'expérience. C'est devenu un des axes principaux de l'activité de la SEMAD, avec une programmation qui a été très diversifiée et dont on peut considérer aujourd'hui qu'elle a été globalement assez positive. Tous les spectacles n'ont pas le même succès bien évidemment, mais il y avait de la diversité. Nous faisons aussi, depuis l'inauguration, l'expérience de la négociation avec les producteurs et avec ce milieu un peu particulier, mais je crois que nous sommes arrivés à des résultats intéressants, et les derniers spectacles le démontrent encore. Mais nous essayons de rester prudents. Il vaut mieux un petit peu moins de spectacles et des spectacles de qualité que de multiplier des opérations qui ne seraient pas forcément très positives. Nous essayons donc de nous orienter au maximum vers des spectacles de qualité.

Pour ce qui concerne les foires et les salons, il y a la Foire Exposition et le Salon des Antiquaires. Cette année, le Salon des Antiquaires a eu lieu dans des conditions différentes, mais pour y être passé et avoir vu l'organisateur et les exposants ils étaient particulièrement heureux de la manifestation, surtout les exposants qui étaient de qualité et qui m'ont indiqué qu'ils trouvaient cela d'autant mieux qu'ils avaient payé le mètre carré deux fois moins cher que les années précédentes.

S'agissant du Centre des Congrès, il y a beaucoup d'utilisations. C'est dans le cadre de la DSP. C'est quand même une charge, mais depuis le début, pour la Communauté d'Agglomération.

L'activité « vente d'espaces publicitaires », ce n'est pas une activité considérable. Il y a *Aurillac Infos* et *Agglo Mag*.

Ce qu'il faut retenir de l'année 2008 – mais ceux qui siègent au conseil d'administration de la SEMAD le savent aussi –, c'est que, globalement, nous arrivons à un bénéfice de 57 461,30 € après constitution d'une provision pour impôt sur les sociétés de 27 395 €. J'ai dit au Président de la SEMAD qu'il serait opportun pour les années suivantes, s'il devait y avoir des bénéficiaires, de faire en sorte que nous arrivions à les répartir de telle manière que nous n'ayons pas forcément l'impôt sur les sociétés à payer. Je crois qu'il faut faire en sorte que nous puissions peut-être utiliser ces excédents d'une autre manière.

L'affectation du résultat se porte sur l'amortissement des pertes antérieures, et le surplus est affecté à la réserve légale. Je crois que l'activité de la SEMAD se porte bien et la société fonctionne bien avec ses 8 salariés. Je crois que nous avons des résultats qui sont plus positifs que ceux que nous anticipions au lancement du Prisme parce que nous avons anticipé des résultats moins favorables. Voilà ce que je peux dire. Là aussi, c'est un dossier sur lequel il n'y a pas de vote. Nous prenons acte de ce rapport, mais il n'y a pas de vote.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2009/190.

La délibération suivante, c'est la convention relative à la gestion et aux frais d'exploitation de l'aéroport d'Aurillac-Tronquières. M. CALMETTE la présente.

DELIBERATION N° 2009/191 : CONVENTION RELATIVE A LA GESTION ET AUX FRAIS D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT D'AURILLAC-TRONQUIERES
Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Un événement important est intervenu en 2009 par rapport à l'exploitation de l'aéroport. C'est le changement de l'exploitant puisque la C.C.I. a fait connaître au mois de février qu'elle ne souhaitait plus poursuivre cette gestion et que la CABA a donc pris le relais à partir du 1er juin en ce qui concerne la gestion de cette plate-forme aéroportuaire.

La convention antérieure précisait que la participation financière à cette gestion était répartie en trois tiers : Conseil Général, C.C.I. et CABA. Cette répartition est maintenue dans le cadre de cette nouvelle organisation. Il est donc proposé une convention qui est presque, en tous points, semblable à la convention précédente, sauf que, bien entendu, c'est la Communauté d'Agglomération qui, depuis le 1er juin 2009, assure la gestion de l'aéroport d'Aurillac-Tronquières.

M. LE PRESIDENT.- J'ajoute que nous travaillons sur la mise en sécurité de la plate-forme aéroportuaire, à la fois au niveau du sas d'entrée du bâtiment et au niveau du parking puisque nous avons beaucoup de difficultés, mais ce n'est pas nouveau, cela fait de nombreuses années que cela dure, avec le voisinage de l'Aire d'accueil des gens du voyage et que les concours apportés par l'autorité publique n'ont guère été satisfaisants jusqu'à présent ; ce que j'ai eu l'occasion de rappeler très fortement à M. le Préfet du Cantal. Nous travaillons donc sur la vidéosurveillance et sur la mise en sécurité du site par des installations qui nécessiteront quelques investissements. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/191 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. CALMETTE présente une autre délibération relative à la réalisation d'une centrale photovoltaïque. Vous voyez qu'il y a du développement économique.

DELIBERATION N° 2009/192 : PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA CABA ET EDF ENERGIES NOUVELLES – REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Là aussi, c'est un dossier important de cette soirée. C'est celui qui consiste à faire en sorte que la CABA se lance dans un processus de mise en oeuvre d'une centrale solaire photovoltaïque sur son territoire. Des contacts ont eu lieu entre nous-mêmes et EDF Energies Nouvelles pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de montage technique sur des terrains qui pourraient être propices à ce genre d'installation. Il y a un certain nombre de contraintes liées à la pente des terrains, à leur éloignement plus ou moins important des réseaux électriques existants, à la préservation des sites considérés, à leur exclusion des zones d'éboulement de terrains ou d'inondation. Un certain nombre de terrains sont en cours d'examen par rapport à cette possibilité d'installation de centrale photovoltaïque.

En ce qui concerne la CABA, un terrain est pressenti. C'est celui qui fait l'objet d'une promesse de bail emphytéotique que vous avez annexé à la délibération. C'est un terrain qui se situe dans la zone de l'aéroport justement. D'ailleurs, à ce propos, vous avez une annexe 1 qui désigne les terrains en termes cadastraux avec une erreur, c'est-à-dire que les parcelles qui commencent par BC, c'est-à-dire à partir de la 4ème parcelle, appartiennent à la Commune d'Arpajon et non pas à la Commune d'Aurillac, même si la propriété foncière est CABA. Elles sont situées sur les communes d'Aurillac et d'Arpajon. Ce n'est donc pas totalement sur Aurillac.

Le principe est donc qu'il y ait une promesse de bail emphytéotique sur ce terrain, qu'EDF Energies Nouvelles examine les possibilités d'implantation d'un champ de panneaux photovoltaïques, que cette société assure l'investissement de l'installation de ces panneaux, assure elle-même la revente de l'électricité au réseau EDF avec, en contrepartie, à la fois une location du terrain considéré à hauteur de 3 000 € l'hectare utilisé et puis une compensation économique sur la base de ce qui aurait pu être attribué dans le cadre de la TP actuelle, mais nous revenons au débat de début de séance, nous n'avons bien sûr aucune visibilité sur l'avenir en matière de TP. Il faut que je vous dise aussi que sur la ville d'Aurillac il y a des terrains aussi qui sont pressentis notamment sous Belbex, dans le lieu-dit « La Devèze », également sur des terrains derrière le site d'Emmaüs. Tout cela est à l'étude pour savoir si ces terrains peuvent correspondre. Là, il s'agit d'une promesse de bail pour le terrain CABA. Mais je pense que c'est un dossier important dans la mesure où il peut contribuer à plusieurs choses :

- D'abord cela nous permet d'affirmer notre volonté de nous inscrire à travers l'Agenda 21 de la Ville ou le Plan Climat de la CABA dans un processus de développement durable puisqu'il s'agit d'une production d'énergie renouvelable.

- Deuxièmement, il y a certainement des retombées économiques à en attendre, j'en ai parlé au niveau de la taxe professionnelle et puis de la location des terrains.

- Troisièmement, et ce n'est peut-être pas l'argument le moins pertinent, c'est qu'Aurillac et son bassin sont situés sur une zone propice à ce genre d'installation dans la mesure où l'ensoleillement de notre ville et de notre région est certainement très sous-évalué par la notoriété générale que pourraient faire croire les annonces météo quotidiennes. Nous avons là, je crois, en termes d'image, une carte à jouer que d'investir ou de faire investir par des sociétés partenaires nos terrains disponibles pour établir des champs de panneaux photovoltaïques.

Il vous est donc proposé cette promesse de bail, sachant que le travail commence et qu'il s'agit simplement d'une position de principe par rapport à ce partenariat avec EDF Energies Nouvelles.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CALMETTE. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Selon la promesse de bail emphytéotique, le promettant a l'obligation de remettre les lieux en état. Il serait peut-être utile de prévoir un état des lieux d'entrée. Je vois que dans la convention ce n'est pas prévu. Il faudrait peut-être prévoir un état des lieux d'entrée pour éviter toute difficulté à la sortie.

M. LE PRESIDENT.- Oui. Cela me paraît tout à fait pertinent. Alain a parlé de taxe professionnelle. L'intérêt des contrats qui sont aujourd'hui proposés, c'est qu'ils s'engagent à rémunérer la Collectivité à hauteur du montant actuel de la taxe professionnelle. Nous avons eu l'occasion en Bureau de présenter le dossier à tous les maires qui étaient présents au Bureau, et je crois que les Communes peuvent avoir intérêt, si elles ont des terrains, à se lancer dans ce système, tout d'abord parce que cela a un intérêt bien évidemment au niveau de la production d'énergie renouvelable, parce que cela a aussi un intérêt économique tout à fait évident et qu'il n'est pas certain que les conditions qui sont aujourd'hui négociées seront les mêmes dans quelques années. J'ai assisté à la réponse du Gouvernement à une question orale d'un sénateur cette semaine sur les panneaux solaires sur les bâtiments agricoles, où le Gouvernement répondait qu'effectivement il allait revoir un certain nombre de choses pour éviter les bâtiments pseudo-agricoles et pour éviter des excès qui étaient constatés. Aujourd'hui, s'il y a des terrains relativement proches d'un centre de distribution, c'est vraisemblablement le moment de le faire, et pour s'inscrire aussi, comme le rappelait Vincent BESSAT tout à l'heure, dans l'objectif des 3 fois 20.

Pour ce dossier, nous discutons et nous négocions avec EDF Energies Nouvelles. Y a-t-il d'autres questions sur ce dossier ? Non. Je le mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/192 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Il y aura début décembre la venue de la Direction d'EDF Energies Nouvelles pour faire un point de communication sur leur collaboration avec nous.

M. DALL'AGNOL présente le dossier suivant relatif à la taxe de séjour.

DELIBERATION N° 2009/193 : TAXE DE SEJOUR 2010

Rapporteur : M. DALL'AGNOL

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président. La taxe de séjour est établie sur les personnes qui sont hébergées à titre onéreux dans les différents types d'hébergement (hôtels, résidences de tourisme, meublés, villages de vacances, terrains de camping, etc) qui sont situés sur le territoire de la CABA. Jusqu'à l'année dernière, la taxe de séjour s'appliquait de mars à octobre. A compter de cette année, il est proposé que la période de perception soit étendue à l'année entière. Je vous rappelle que cette taxe est reversée à l'Office de Tourisme pour remplir sa mission d'accueil et de promotion de notre territoire. Un certain nombre de grilles vous sont proposées.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ? Je précise que c'est un des moyens de financement de l'Office de Tourisme, qui est un moyen de financement qui tourne autour de 50 000 € par an ; ce qui n'est pas négligeable pour le développement touristique. S'il n'y a pas d'observations, je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/193 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DALL'AGNOL présente le dossier suivant relatif à l'aménagement du sentier de la presqu'île du Puech des Ouilhes de Lacapelle-Viescamp dans le cadre du projet d'insertion innovant mené par le PLIE.

DELIBERATION N°2009/194 : AMENAGEMENT DU SENTIER DE LA PRESQU'ÎLE DU PUECH DES OUILHES DE LACAPELLE-VIESCAMP DANS LE CADRE DU PROJET D'INSERTION INNOVANT MENE PAR LE PLIE
Rapporteur : M. DALL'AGNOL

M. DALL'AGNOL.- Je vous rappelle que nous avons confié à la SEBA 15 une étude sur les axes possibles de développement de la retenue d'eau de Saint-Etienne-Cantalès et plus particulièrement du site du Puech des Ouilhes. Parallèlement à cette étude, M. Christian MORGO, Directeur du PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Emploi), nous a proposé l'idée suivante : rendre accessible aux personnes à mobilité réduite le sentier existant qui contourne la presqu'île du Puech des Ouilhes. Fort de ce point de départ, je vous présente un volet touristique qui intègre ce concept et l'enrichit.

L'objectif est de concevoir un projet touristique qui, dès sa conception, sera pensé pour pouvoir accueillir tous types de clientèle, y compris les personnes à mobilité réduite. Pour mener à bien ce projet, nous poursuivrons trois objectifs :

- Le premier, c'est un volet insertion. Le travail sera réalisé dans le cadre d'un chantier d'insertion par l'emploi.
- Un volet entraide, car le groupe d'insertion par l'emploi favorisera une autre insertion, celle des personnes avec handicap moteur et sensoriel.
- Et un volet tourisme. Le résultat final sera un véritable produit touristique novateur à la disposition de tous.

(Présentation d'un diaporama)

Je vais vous présenter à l'aide de quelques diapositives ce projet. Le cheminement, c'est le tracé qui est rouge, et nous allons nous débrouiller pour qu'il soit accessible à tout le monde. Alors nous allons regarder quelques diapositives, et vous allez voir que nous allons enrichir ce tracé.

Voilà le sentier tel qu'il est à l'heure actuelle, et voilà une proposition : c'est l'amener sur 2 mètres de large de telle manière qu'il soit accessible à tout le monde. Vous retrouvez de quoi pouvoir circuler sans entrave, y compris faire circuler les fauteuils roulants. Vous avez une main courante sur la droite, en pensant à tous styles de handicap, pas uniquement des handicaps moteur.

Pour poursuivre, là par exemple vous voyez une anse. Mais nous verrons qu'au cours de ce chemin on ne se contentera pas simplement de contourner la presqu'île, on ira vers des aménagements qui pourraient être des petits pontons flottants qui s'avanceront au niveau de l'eau. C'est le concept qu'il faut prendre en compte ce soir, ce n'est pas la définition dans 7 ans.

Nous continuons. Nous avons ici un petit rocher, un endroit naturel. Cela veut dire que dans notre projet nous prendrons en compte la pêche avec par exemple le concept d'handi-pêche. Nous aménagerons la totalité en ayant plein de concepts, y compris ici la pêche.

Nous continuons et nous arrivons sur une zone où il sera possible de faire un aménagement de pique-nique. Notre idée, c'est de mettre un sanitaire à ce niveau-là, mais de mettre aussi une table de pique-nique. Dans cet aménagement, vous voyez qu'il n'y a pas que des bancs, il y a aussi la possibilité d'approcher le lieu avec un fauteuil par exemple.

A des endroits, le chemin passe avec des dévers beaucoup trop importants. On ne pourra pas utiliser le chemin existant. Nous le recréerons de telle manière à avoir quelque chose qui se faufile entre les arbres au niveau de la pente moyenne.

Nous continuons sur le concept. Nous trouvons encore une anse. Cette anse pourrait être équipée non pas d'un ponton flottant, mais d'un ponton fixe, de telle manière à pouvoir s'approcher un peu plus vers le centre du lac.

Nous poursuivons le sentier. Là, vous avez l'embarcadère. L'idée, c'est de rendre cet embarcadère accessible à tout le monde. Vous voyez que le concept ce sont des moyens d'accès qui permettront d'embarquer tous styles de personne, y compris des personnes ayant un handicap. Nous avons la pêche qui s'était mise ; s'est rajoutée la navigation ; va se rajouter le concept baignade puisque, là aussi, nous aurons par exemple l'échange possible de fauteuils entre un fauteuil « classé ville » et un fauteuil flottant spécialement adapté.

Nous continuons sur ce projet. Vous avez la presqu'île. Nous envisagerons la possibilité d'aller également sur la presqu'île soit avec un concept classique, soit peut-être avec un concept peut-être plus novateur, c'est-à-dire carrément un petit pont suspendu.

Plus tard, nous envisagerons un sentier de découverte sur l'eau, qui sera dématérialisé. Mais, cela, nous le verrons plus tard lors d'un prochain Conseil Communautaire. Nous essaierons également de développer un habitat de loisirs ouvert à tous.

Il vous est proposé lors de ce Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet de réalisation du chemin tout public tel que je vous l'ai présenté ;
- de lancer la ou les consultations pour la réalisation d'une mission d'étude et de contrôle des structures ;
- d'inscrire au budget une somme de 75 000 € HT nécessaire à l'acquisition des divers matériaux ;
- que la CABA et/ou le PLIE puissent solliciter toute forme de financement afférent à ce projet auprès des divers partenaires institutionnels et des différentes fondations.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DALL'AGNOL. Y a-t-il des questions sur ce projet ? Monsieur GALEAU, vous avez la parole.

M. GALEAU.- Moi, je tenais vraiment à féliciter les promoteurs de ce projet parce qu'il est tout à fait intéressant, surtout pour les personnes à mobilité réduite ou qui ont de très grandes difficultés pour profiter à un moment donné d'aires de loisirs de ce type. Je fais quand même un rêve : que cela puisse aussi semer un petit peu d'équipements, des équipements peut-être différents, dans la forêt de Branviel qui est aussi à proximité d'Aurillac, et qui permettraient un agrément tout à fait intéressant surtout au niveau de l'Observatoire que vous avez inauguré, Monsieur le Président, en 2001 je crois et du Sentier de Poésie. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Mais, vous savez, le rêve fait partie de la vie bien heureusement...

M. GALEAU.- Puisqu'il est issu d'un désir.

M. LE PRESIDENT.- Tout à fait. Mais merci à Xavier DALL'AGNOL et à ceux qui ont travaillé sur ce dossier, je pense à Christian MORGO, le Directeur du PLIE, parce que c'est un dossier original qui permet de faire travailler à la fois toute l'équipe du PLIE, d'avoir de l'insertion, et puis d'arriver à faire avancer le développement touristique aussi du lac car nous avons la volonté commune avec la Communauté de Communes Entre Deux Lacs de Laroquebrou d'avancer sur le lac de Saint-Etienne. Si les autres ne veulent pas avancer, ils n'avanceront pas. Mais il est temps, nous semble-t-il, d'apporter un plus à cet équipement qui mérite mieux que ce qu'il a eu jusqu'ici. On sent bien qu'il y a dans ce dossier une idée généreuse, une idée de développement touristique, et puis qu'il y a aussi l'expérience des Gorges de la Jordanne et des résultats des Gorges de la Jordanne puisque Philippe MAURS nous rappelait l'autre jour qu'il y avait eu, cet été, pratiquement 35 000 visiteurs sur les Gorges de la Jordanne. Cela prouve que ce type d'équipement correspond à une capacité de

développement touristique et que, si nous arrivons aussi à relier la communication sur ces équipements, nous pouvons avoir un atout supplémentaire. C'est pour cela aussi que nous souhaitons que dans la Vallée de la Cère la Communauté de Communes à laquelle nous avons communiqué le dossier des Gorges de la Jordanne continue à avancer sur le dossier d'aménagement des Gorges de la Cère parce que cela pourrait faire des équipements complémentaires où les touristes pourraient passer, dans le cadre d'une semaine de présence ici, d'un équipement à l'autre. Il y a quelques difficultés juridiques et techniques parce qu'il y a le niveau du lac à prendre en compte et il y a EDF, mais nous allons nous efforcer de résoudre l'ensemble de ces problèmes.

Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/194 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons essayer d'aller vite sur ce dossier.

M. DALL'AGNOL présente une délibération sur la création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial en charge de la gestion et du fonctionnement de l'Office de Tourisme.

DELIBERATION N° 2009/195 : CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL EN CHARGE DE LA GESTION ET DU FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : M. DALL'AGNOL

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président. L'Office de Tourisme est actuellement constitué sous la forme d'une association gérée par une assemblée générale, un conseil d'administration, un bureau et un directeur. La présente structure n'étant plus adaptée dans sa forme actuelle, il vous est proposé de créer un établissement public industriel et commercial en charge de la gestion et du fonctionnement de l'Office de Tourisme. Cet EPIC a vocation à remplacer à terme l'association actuellement en place qui cédera au fur et à mesure l'ensemble de ses compétences à la nouvelle structure.

L'Office de Tourisme ainsi créé sera dirigé par un Comité de Direction composé de deux collèges :

- un collège d'élus composé de 9 membres titulaires et d'autant de suppléants, désignés par notre Conseil Communautaire.

- et un collège composé de 6 membres titulaires et d'autant de suppléants, représentant les professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Ce Comité élit en son sein un Président et un Vice-Président.

La gestion de l'Office de Tourisme est confiée à un Directeur nommé par le Président après avis du Comité de Direction.

D'un point de vue pratique, le personnel de l'Office de Tourisme, excepté le Directeur et le Comptable, reste soumis à un régime de droit privé.

Il vous est proposé d'adopter cette délibération.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DALL'AGNOL. Y a-t-il des questions sur cette délibération qui vise à moderniser le fonctionnement de l'Office de Tourisme ? Nous ne passerons pas de l'établissement public à la société anonyme comme le font d'autres institutions... Pas de questions. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/195 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur DALL'AGNOL, vous continuer avec la délibération suivante.

DELIBERATION N° 2009/196 : ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME EN FORME D'EPIC

Rapporteur : M. DALL'AGNOL

M. DALL'AGNOL.- Concernant la désignation des membres titulaires du Comité de Direction élus dans le cadre de la CABA, ce que nous vous proposons c'est de reprendre ce que nous avons lors de l'ancienne structure, à savoir les 7 membres qui étaient déjà présents, qui représentaient la CABA dans l'association, afin qu'ils deviennent membres de ce collège et d'y adjoindre 2 personnes supplémentaires, et il vous est proposé M. Jean-Pierre ASTRUC et M. Pierre MATHONIER.

En suppléants, nous vous proposons : M. BAYSSAT Jean-Claude, M. BRAY Roland, Mme DELPUECH Geneviève, M. FABRE Daniel, M. LANTUEJOUL Henri, Mme LOUBEYRE Nicole, M. MAUREL Jean-Claude, M. PEYRONNET Gabriel et M. PRADAL Gérard.

M. LE PRESIDENT.- Ce sont des propositions faites par le Bureau, mais qui peuvent être modifiées sans difficulté.

M. DESTANNES.- On pourrait peut-être rappeler les noms de ceux qui y étaient déjà.

M. LE PRESIDENT.- Ceux qui y étaient déjà étaient M. BAERISWYL, M. BERGAUD, Mme BIGEON, M. CALMETTE, M. DALL'AGNOL, M. MAURS et M. MEZARD. Voilà donc les propositions qui vous sont faites. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/196 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur LOURS, vous pouvez présenter la délibération suivante relative à une avance sur participation à l'EPIC Office de Tourisme.

DELIBERATION N° 2009/197 : AVANCE SUR PARTICIPATION A L'EPIC OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : M. LOURS

M. LOURS.- Par délibération de ce jour, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la constitution d'un EPIC pour gérer l'Office de Tourisme d'Aurillac.

Afin de pouvoir fonctionner dès sa création et dans l'attente du règlement administratif et comptable des transferts entre l'actuelle association et l'EPIC, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement d'une avance sur participation au titre de l'exercice 2010, notamment dans le cas où l'EPIC Office de Tourisme serait créé avant le vote du budget primitif 2010 de la CABA.

M. le Président serait donc autorisé à verser une avance maximum de 100 000 € à valoir sur la participation du budget principal au fonctionnement de l'EPIC, montant qui se substitue à la subvention jusqu'alors versée à l'association Office de Tourisme. C'est donc une avance dans l'attente de la régularisation qui sera faite au moment du budget.

M. LE PRESIDENT.- Cela ne change rien au montant prévu dans le budget puisqu'il ne s'agit pas d'en mettre plus. C'est pour permettre à l'EPIC de fonctionner, mais cela ne change pas le montant de notre contribution. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/197 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Mme MARTY présente la délibération suivante qui concerne la convention pluriannuelle 2010/2012 relative aux modalités de financement de l'équipe de prévention spécialisée gérée par l'association « Accent'Jeunes »

DELIBERATION N° 2009/198 : CONVENTION PLURIANNUELLE 2010/2012 RELATIVE AUX MODALITES DE FINANCEMENT DE L'EQUIPE DE PREVENTION SPECIALISEE GEREE PAR L'ASSOCIATION « ACCENT'JEUNES »

Rapporteur : Mme MARTY

Mme MARTY.- Merci, Monsieur le Président. Depuis plusieurs années, notre collectivité est un partenaire financier de l'association « Accent'Jeunes ». Je vais faire court mais je voudrais quand même rappeler que cette association a pour objet de développer une intervention éducative et sociale à des fins de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse. Elle gère actuellement deux services :

- un service de prévention spécialisé qui oeuvre de façon tout à fait régulière sur le terrain du Bassin de notre Communauté d'Agglomération ;
- et un deuxième service tout récent, qui s'est créé en 2007, et qui est un service d'accompagnement spécialisé de mineurs et jeunes majeurs victimes de violences sexuelles.

Conformément à la loi du 12 avril 2000, un projet de convention pluriannuelle de 2010 à 2012 a été établi entre les deux financeurs que sont le Conseil Général du Cantal et la CABA. Je fais remarquer que cette convention comprenait jusqu'en 2009 et la signature et le financement de la CAF qui s'est retirée.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver le projet de convention tripartite tel qu'il vous est proposé en annexe de cette délibération, et qui prévoit pour la CABA un financement de 47 400 € en 2010, ce qui correspond à celui de 2009 affecté du taux d'évolution de la DGF, et pour les deux années suivantes la base d'un montant de l'année N-1 affecté également du taux d'évolution de la DGF ;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention et à procéder à son exécution financière et juridique.

M. LE PRESIDENT.- Cela fait de longues années que nous travaillons avec Accent'Jeunes. La modalité qui change dans cette convention, c'est l'indexation sur la DGF. Cela, je crois que c'est une idée du Service des Finances. Non ? Il n'avoue pas... C'est nouveau. Je ne sais pas si c'est bon pour Accent'Jeunes. L'avenir de la réforme des collectivités territoriales le dira. Et puis, ce qu'une délibération a fait, une autre peut le défaire. Nous verrons donc comment cela évolue.

Sous cette réserve qui est la seule innovation, je vous propose de voter cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/198 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. NICOLAS présente la délibération suivante relative à l'adoption du projet d'avenant à la convention sur le Schéma Directeur Régional du Très Haut Débit.

DELIBERATION N° 2009/199 : ADOPTION DU PROJET D'AVE NANT A LA CONVENTION SUR LE SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL DU TRES HAUT DEBIT

Rapporteur : M. NICOLAS

M. NICOLAS.- Monsieur le Président, merci. Je vous présente ce soir un avenant à la convention sur le Schéma Directeur Régional du Très Haut Débit. Nous avons déjà discuté ici de cette convention ; elle avait été présentée il y a quelques mois. Je rappellerai que la CABA participe au Comité de Pilotage, ainsi que les 4 Départements de la région et les 6 Communautés d'Agglomération, pour encadrer la réalisation d'une étude concernant l'aménagement du très haut débit à l'échelle de la région.

Cette étude préconise – et cela, c'est dans le premier rendu – le déploiement d'un réseau d'initiative publique en fibre optique sur l'ensemble du territoire de la région Auvergne.

Le Comité de Pilotage a pris acte de la réalisation de ces études de faisabilité et a arrêté sur les bases de ces études le principe fondateur technique, juridique, économique et financier du Schéma du Haut et Très Haut Débit pour l'Auvergne. L'étude préconise donc le déploiement en fibre optique sur notre territoire.

Il y a des clés de répartition que je ne rappellerai pas. Mais ce qu'il faut indiquer, c'est surtout le montant estimé de 4 000 € en 2009 et de 4 000 € en 2010 pour la poursuite de ces études. Par rapport à nos engagements, ce que nous avons souhaité, c'est que la CABA s'engage uniquement sur la poursuite des études, sachant que l'ensemble des études était estimé à 467 000 € avec 146 000 € de fonds FEDER, donc de subvention.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je peux dire ce soir par rapport à ce dossier pour que nous puissions participer au Comité de Pilotage du Très Haut Débit au niveau de la région Auvergne.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur NICOLAS. Dans ce dossier, il s'agit de s'engager simplement sur les études parce que les montants qui ont été indiqués sur la réalisation du Très Haut Débit à l'échelle régionale sont des montants extrêmement importants, qu'il n'est pas sûr que nous puissions supporter, et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas-là ; les réponses des autres Communautés d'Agglomération sont assez similaires. Pour l'instant, ce n'est pas grave parce que les montants sont peu importants au niveau des études, mais les clés de répartition au niveau du principe sont contestables puisqu'il y a 45 % de participation de la Région, 25 % de participation des Conseils Généraux, mais on y rajoute 6 Communautés d'Agglomération ; ce qui veut dire que le contribuable des Communautés d'Agglomération aura le privilège de payer trois fois, et je trouve cela tout à fait inéquitable. Aux Communautés de Communes, on ne leur demande rien ; mais aux Communautés d'Agglomération on leur demande de payer. Alors s'ils font la même chose pour le financement de la réalisation, là cela toussera très sérieusement parce que c'est totalement inéquitable et d'ailleurs contraire au principe d'égalité du citoyen devant les charges publiques. Nous avons donc émis des réserves vis-à-vis du Conseil Régional sur cette clé de répartition qui ne pose pas de problème sachant que nous sommes à 4 000 € par an au niveau des études, mais qui peut en poser ultérieurement. Il vaut donc mieux leur dire dès à présent que l'accord que nous donnons au niveau des études ne vaut pas accord pour les réalisations futures, d'autant que, vu l'état des finances des uns et des autres, cela risquerait de nous retomber sur le dos, et il n'y a que 15 % au niveau de la participation de l'Etat.

Y a-t-il des questions là-dessus ? C'est un dossier important puisque nous avons besoin du Très Haut Débit. J'espère qu'il y aura d'autres moyens de financement qui interviendront pour la réalisation. Pas de questions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/199 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. TIBLE, vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne le rapport sur la situation de la SEM STABUS au titre de l'année 2008.

DELIBERATION N° 2009/200 : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE STABUS AU TITRE DE L'ANNEE 2008

Rapporteur : M. TIBLE

M. TIBLE.- Monsieur le Président, il est un peu tard et le rapport était joint à la délibération ; je souhaite simplement mettre l'accent sur quelques points puisque 2008 a été la première année pleine de fonctionnement du réseau depuis le nouveau contrat et la restructuration du réseau qui est intervenue en septembre 2007.

Au rang des faits marquants, on pourra citer :

- la mise en place du service T.P.M.R. (Transport des Personnes à Mobilité Réduite) qui a été mis en place le 1er février 2008 ;
- la mise en place aussi d'un nouveau logiciel de traitement des abonnements qui permet maintenant l'établissement de cartes d'abonnement qui sont sécurisées ;
- un bilan carbone –Vincent l'évoquait tout à l'heure pour la CABA– qui a été initié dès la fin de l'année 2008 ;
- en matière d'offre kilométrique, 2008 a été la première année complète avec une offre kilométrique de 1 231 000 km qui correspond en fait à l'offre qui figure dans le contrat ;
- la fréquentation qui a connu en 2008 une augmentation relativement significative. Le nombre de personnes transportées en 2008 est quasiment de 1 600 000 passagers, dont 1 100 000 pour le réseau urbain et 186 000 pour la navette.

Je voudrais mettre l'accent aussi sur deux ratios qui, à mon avis, apportent un éclairage sur l'attractivité de ce nouveau réseau :

- Il y a un premier ratio qui est celui du nombre de voyages par habitant, et là nous avons un ratio du nombre de voyages qui s'établit à 46. Quand on se réfère à ce qu'on peut observer dans le réseau TRANSDEV des villes moyennes, on voit que le ratio moyen est nettement inférieur puisqu'il est à 37.
- Et nous avons un ratio –et cela, c'est plus surprenant– kilomètres commerciaux par habitant, qui permet de mesurer l'offre de service proposée aux habitants, et qui s'établit à 21 km par habitant pour notre réseau, contre 17 km par habitant pour une moyenne des villes de notre taille.

En matière d'effectif, on observe une stabilité de l'effectif malgré l'augmentation globale de l'activité.

Bien entendu, le parc a un âge moyen qui s'élève à 4 ans et 4 mois en 2008, mais là c'est le résultat du choix qui a été fait dans le cadre de ce contrat, qui a prévu le renouvellement de dix bus.

Au niveau des produits, nous avons un total de produits avec la contribution forfaitaire qui est comprise de 3 791 964 €, soit une évolution par rapport à 2007 d'un peu plus de 9 %, et les charges qui sont inférieures au produit, qui évoluent de 7,6 % et qui s'établissent à 3 678 000 €, en sachant que cette augmentation provient principalement de la sous-traitance Transport puisque nous avons une offre périurbaine qui est un petit peu plus importante que dans l'ancien contrat et de l'augmentation du prix de l'énergie.

Je terminerai sur deux indicateurs en matière de charges :

- Il y a d'abord l'énergie qui représente une augmentation de 19 % par rapport à 2007.
- Et puis, il y a le poste « entretien du matériel de transport » qui, lui, en 2008 a baissé de 39 %.

Je conclurai simplement en disant qu'il faut rester très prudent, mais la restructuration du réseau et les choix qui ont été faits par l'autorité organisatrice du transport se révèlent plutôt pertinents et les faits nous prouvent que nous avons eu raison dans les choix qui ont été faits. Mais il faudra attendre que ces résultats se confirment en 2009 et pour les années suivantes.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur TIBLE. Le Budget Transport est un budget – je vous le rappelle – qui nécessite le concours du Budget Principal. Il faut donc effectivement être très prudent en la matière. Je rappelle aussi que nous travaillons avec TRANSDEV qui est une filiale de la Caisse des Dépôts, et la Caisse des Dépôts a décidé de vendre la moitié de TRANSDEV à VEOLIA ; ce qui, au niveau du service public auquel nous sommes attachés, risque de poser des problèmes. Vous me direz que cela pourra nous en poser aussi dans le dossier EDF Energies Nouvelles puisque le Président de VEOLIA devient Président d'EDF en restant Président de VEOLIA. Bon, c'est la même chose que ce que nous disions au niveau local, mais là c'est à un échelon très supérieur, puisque ce Monsieur aura le privilège de gérer 500 000 salariés avec 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Mais TRANSDEV ne sera plus dans le giron public. Vous aviez un excellent article de *Marianne* là-dessus la semaine dernière. C'est un rapport.

M. LOURS.- Quelle est cette explication de la hausse importante de TRANSDEV au niveau de l'assistance technique entre 2007 et 2008 ?

M. LE PRESIDENT.- Monsieur TIBLE, vous pouvez répondre.

M. TIBLE.- En fait, le contrat qui nous lie à TRANSDEV est un contrat d'assistance. Ils mettent donc à disposition le directeur, et il y a la rémunération d'un certain nombre de services qui sont offerts en matière d'assistance.

M. LOURS.- Ils n'y étaient pas en 2007 ?

M. TIBLE.- Si, nous les avons en 2007 puisque l'association avec TRANSDEV date de plusieurs années déjà.

M. LE PRESIDENT.- Cette augmentation, c'est dû au fait que STABUS a dû faire appel davantage à eux.

M. TIBLE.- Oui, mais il y a aussi des prestations nouvelles qui sont apportées dans le cadre d'un nouveau contrat qui a été pris avec STABUS. En fait, TRANSDEV fournit à titre principal un Directeur qui est salarié de TRANSDEV et un certain nombre d'appuis techniques.

M. LOURS.- Je m'interrogeais parce que c'est quand même une grosse progression.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LOURS, la Caisse des Dépôts n'est pas une entreprise philanthropique, nous nous en sommes déjà rendus compte avec d'autres sociétés d'économie mixte.

M. TIBLE.- Là, il y a une fluctuation qui est liée aussi au niveau de la rémunération du directeur qui est mis à disposition. Là, nous sommes passés d'un directeur qui est un nouveau directeur de TRANSDEV à un directeur qui avait une ancienneté beaucoup plus importante.

M. LE PRESIDENT.- Là aussi, il vaut mieux avoir un bon directeur avec un salaire conséquent que d'avoir une économie qui ne permettrait pas une bonne gestion. Je dois dire que le réseau est aujourd'hui bien géré et qu'il est regrettable que le directeur parte, mais il part justement dans un poste plus important parce qu'il est de qualité. Il faut le constater de manière positive. Y a-t-il d'autres questions ? Non. C'est un rapport. Il n'y a pas de vote.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 2009/200, M. TIBLE, Président de STABUS, et Messieurs POUX, MAUREL, BAYSSAT et CHAUSI, Administrateurs de STABUS, s'étant retirés.

Monsieur VEROUIL, vous pouvez présenter la délibération suivante sur la délimitation d'un projet de périmètre du futur Schéma de Cohérence Territoriale.

DELIBERATION N° 2009/201 : DELIMITATION D'UN PROJET DE PERIMETRE DU FUTUR SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Rapporteur : M. VEROUIL

M. VEROUIL.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération pour l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Cela implique la délimitation de son périmètre. Vous avez sur la première page du projet de délibération tout le rapport de synthèse sur le Schéma Directeur du Bassin d'Aurillac et sur les Schémas de Cohérence Territoriale.

Au vu de toutes les dispositions de la loi de Solidarité et de Renouveau Urbain, il a été décidé par délibération du Conseil Communautaire du 17 janvier 2002 l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale. C'est celui dont nous parlons souvent.

Après déroulement de l'ensemble de la procédure, le Schéma de Cohérence Territoriale arrêté et portant sur les 21 communes membres à l'époque a été adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2006. Cette délibération a été annulée le 5 avril 2008 par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand pour défaut de motivation de l'avis du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique.

Le Schéma Directeur du Bassin d'Aurillac est donc à nouveau en vigueur jusqu'au 14 décembre 2010, en application de l'article L.122-18 du Code de l'Urbanisme.

Aujourd'hui, il convient pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac de relancer la procédure et d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale qui couvrira l'ensemble de son territoire en prenant en compte les évolutions de son périmètre, à savoir les 24 communes de la CABA puisque par arrêtés préfectoraux les Communes de Lacapelle-Viescamp, Labrousse et Vezels-Roussy se sont intégrées à notre CABA.

Les données du Programme Local de l'Habitat dont l'élaboration a été décidée par délibération du Conseil Communautaire le 30 septembre 2008 s'intégreront dans ce nouveau document de planification qui a notamment pour objet de définir les orientations d'aménagement en mettant en cohérence les choix pour l'habitat et les activités. Il est vrai que, lors de l'élaboration du nouveau PLH, nous faisons souvent référence au SCOT bien qu'il n'ait plus de valeur légale, mais il ne faut pas oublier qu'il faudra aussi intégrer dans ce SCOT les 3 communes que j'ai citées tout à l'heure.

Ainsi, nous vous proposons :

- d'engager l'élaboration du SCOT du Bassin d'Aurillac sur le territoire des 24 communes de la Communauté d'Agglomération ;
- de demander à M. le Préfet en premier lieu d'arrêter le périmètre correspondant. C'est la première phase d'élaboration du SCOT. Il faut que M. le Préfet nous donne l'accord pour dire : c'est sur ces 24 communes que le SCOT va s'appliquer.
- de rechercher les subventions qui serviront à payer les bureaux d'études.

Ensuite, après cela, il conviendra de procéder au choix des bureaux d'études et toute la procédure s'engagera pour élaborer ce SCOT le plus tôt possible.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur VEROUIL. Y a-t-il des questions ? C'est aussi le résultat d'une procédure de la CCI. Nous pouvons recommencer le débat, mais c'est extrêmement constructif – c'est le cas de le dire – en matière de Schéma de Cohérence Territoriale... Je ne doute pas qu'ils recommenceront, mais nous allons peut-être, nous aussi, faire des recours maintenant... Pas d'observations.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/201 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur MAUREL, vous pouvez présenter le tableau des effectifs.

DELIBERATION N° 2009/202 : PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. MAUREL

M. MAUREL.- Merci, Monsieur le Président. Je vais vous présenter très rapidement les modifications concernant les effectifs et particulièrement les postes affectés depuis la précédente délibération du 10 juillet 2009.

Concernant les emplois fonctionnels, le poste de Directeur Général des Services était vacant. Il a été affecté le 1^{er} août avec l'arrivée de M. Christian FRANCO qui est présent ce soir.

Sur la filière administrative, concernant les rédacteurs, nous avons eu deux avancements de grade : un rédacteur principal et un rédacteur en chef.

Nous avons eu également deux avancements de grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe en 1^{ère} classe et une réintégration d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe après disponibilité.

Pas de modification sur la filière culturelle.

Pour la filière animation, nous avons eu une intégration d'un contrat d'accompagnement à l'emploi qui a été intégré en qualité d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Pour la filière technique, nous avons eu un avancement de grade d'un technicien supérieur à technicien principal, deux départs de techniciens supérieurs, dont un à l'extérieur du département et une mutation à la mairie d'Aurillac. Nous avons eu également le départ d'un agent de maîtrise principal au Conseil Général de Haute-Garonne.

Enfin, pour les adjoints techniques, nous avons eu une démission (un départ suite à démission) et quatre recrutements.

Pour ce qui concerne les emplois contractuels permanents, nous avons eu un licenciement de l'animatrice qui travaillait à l'Aire des Dinandiers suite à la délégation de service public et au transfert de la gestion à la Société HACIENDA.

Pour les emplois aidés non permanents, nous avons deux postes affectés en moins suite à un départ et à une intégration au poste d'adjoint d'animation que j'ai cité précédemment et deux recrutements. Nous avons eu également un recrutement pour un adulte relais.

Au final, pour les postes affectés, nous arrivons à 287,5 postes, soit 4 agents en plus par rapport au tableau qui vous avait été présenté en juillet 2009. Il y a donc eu 9 recrutements et 5 départs. Le solde de + 4 correspondant pour une large part à la réorganisation amorcée du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

J'ajoute, faisant référence aux éléments financiers qui vous ont été communiqués avec l'analyse financière de la Trésorerie d'Aurillac, que les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de la CABA, et vous verrez que leur évolution a été très faible, le montant a très légèrement augmenté puisque le pourcentage sur le budget consolidé est passé d'un pourcentage de 32,6 % en 2006 à 33,4 % en 2008, malgré un certain nombre de dispositions qui sont intervenues pendant cette période, et notamment la revalorisation du régime indemnitaire pour un montant non négligeable.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur le tableau des effectifs.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MAUREL. Y a-t-il des observations sur ce tableau des effectifs ? Non. Je le mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2009/202 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

GRAND EMPRUNT NATIONAL – VŒU EMIS PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RN 122

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Texte du vœu :

On peut s'interroger sur l'opportunité d'un Grand Emprunt National dans ces périodes de déficits mais au cas où il serait mis en place, en privilégiant l'investissement, il convient d'attirer l'attention du Gouvernement sur la situation particulière et atypique du Département du Cantal bien connu au niveau national, comme étant avec sa préfecture Aurillac « le plus enclavé de France ».

Le Cantal apparaît comme un département « insulaire au coeur du Massif Central », ce n'est pas un département « ultramarin », mais « intra massif ».

Il s'avère ainsi impossible aujourd'hui d'aller dans le Cantal et en particulier à Aurillac dans des conditions dignes du XXIème siècle, que ce soit par le train (c'est plus long qu'il y a un demi-siècle, sans ligne directe ni train de nuit), par l'avion (une rotation extrêmement coûteuse et très aléatoire) et surtout par la route : les 80 derniers kilomètres pour atteindre Aurillac étant calamiteux dans toutes les directions (capitale régionale à plus de deux heures, autoroute à une heure quinze...).

Le Cantal est desservi par la seule route nationale de France se terminant en cul de sac et dont un des tronçons est régulièrement à sens unique et un autre à vitesse réglementée à 30 km/heure !

Dans ces conditions, il est irréaliste de développer la compétitivité des entreprises, l'emploi, l'économie de la connaissance, les investissements industriels stratégiques, sans au moins un seul véritable instrument de désenclavement.

Selon l'Avant-Projet Sommaire d'Itinéraire validé en juin 2009 par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, pour moderniser la Route Nationale 122 entre Massiac et Figeac, un investissement de 220 millions d'euros est nécessaire. Cette somme représente 0,50 % d'un emprunt de 40 milliards d'euros, pourcentage correspondant à l'échelle du Département du Cantal sur le territoire national.

En outre, en cas d'ouverture de l'emprunt au public, ce choix ne manquerait pas de pousser massivement les Cantaliens à souscrire.

De plus, à très juste titre, le site Internet officiel « Emprunt National 2010 » comporte une page sous-titrée : « Rendre la route intelligente ! », où l'on peut lire notamment : ... et il convient de ne pas oublier l'autre partie du problème : l'infrastructure routière. Travailler à rendre cette infrastructure communicante et intelligente par sa capacité à mesurer et avertir en cas de problème permettrait d'améliorer encore la sécurité, mais également d'inventer de nouveaux services : trafic en temps réel, avertissement automatique des secours en cas de problème, etc. Quand on sait que le coût de l'insécurité routière est estimé à 25 milliards d'euros chaque année, on imagine aisément le retour sur investissement.

Cette idée pourrait fort utilement être expérimentée sur la RN 122. Le Conseil Communautaire émet le vœu que le département du Cantal et le Bassin d'Aurillac puissent bénéficier de l'intégration de ce projet parmi ceux qui pourraient être financés par le Grand Emprunt National.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons un vœu concernant le Grand Emprunt National que je vous propose. Il ne s'agit pas d'approuver ou de ne pas approuver le Grand Emprunt National et son opportunité dans ces périodes de déficit considérable ; mais au cas où il serait mis en place, ce qui ne vaut pas approbation bien évidemment, et s'il privilégiait l'investissement, je pense qu'il serait utile d'attirer l'attention sur la situation particulière et atypique du département du Cantal qui est le plus enclavé de France. J'ai indiqué dans le vœu que c'est un département « insulaire au coeur du Massif Central », pas un département « ultramarin » mais « intra massif » et les difficultés que nous avons aujourd'hui de pouvoir rejoindre Aurillac que ce soit par le train, et c'est plus long effectivement qu'il y a un demi-siècle. Je vous rappelle que, cet été, il n'y aura pas de trains arrivant à Aurillac au mois d'août, ni en provenance de Clermont-Ferrand, ni en provenance de Brive, ni en provenance de Toulouse parce qu'il y a des travaux. Les travaux sont une bonne chose, mais nous n'aurons pas de trains pour le Théâtre de Rue et pour le mois d'août, en dépit des interventions que j'ai faites. Il en est de même pour rejoindre Aurillac par avion, vous connaissez la situation, et par la route sur les 80 derniers kilomètres.

Dans l'APSI qui a été validé le 23 juin 2009 et qui nous a été adressé par des circuits pas très clairs, mais nous l'avons quand même eu en fin septembre 2009, on nous dit qu'il faut 220 M€ pour envisager la réalisation de la restructuration de la route nationale en une simple deux voies à 90 km/heure et avec des passages à 70 km/heure. Dans le site Internet officiel de l'Emprunt National 2010, il y a une page sous-titrée : « Rendre la route intelligente », et on dit qu'il convient de ne pas oublier l'autre partie du problème : l'infrastructure routière, et que la rendre communicante et intelligente par sa capacité à mesurer et avertir en cas de problème permettrait d'améliorer encore la sécurité, qu'il convient d'inventer de nouveaux services : trafic en temps réel, avertissement automatique des secours en cas de problème, etc.

Effectivement, je crois que nous pourrions solliciter que la route nationale 122 devienne une route innovante, et avec 220 millions d'euros de réalisation cela correspondrait à 1/200ème du Grand Emprunt National, à supposer qu'il ne soit pas destiné à financer une partie du budget courant d'ici 2012. L'idée de ce vœu, c'est donc de s'adresser au Gouvernement en lui disant que, dans le cadre du Grand Emprunt National, le financement total de la route nationale sur des critères de développement durable bien évidemment et uniquement de développement durable pourrait être réalisé avec une route innovante. Voilà quel est l'objet de ce vœu. Je ne doute pas d'ailleurs que les Cantaliens seraient très nombreux à souscrire ; ce serait donc une très, très bonne mesure pour le Gouvernement d'avoir la souscription de nombreux Cantaliens.

Voilà la proposition qui vous est faite. Monsieur BESSAT, vous avez la parole.

M. BESSAT.- Moi, j'ai bien lu votre vœu que vous nous avez donné ce soir sur les tables. Il me gêne un peu. Il me gêne dans le sens où, quelque part, aujourd'hui, demander à bénéficier de ce Grand Emprunt que je ne cautionne pas du tout et surtout que je n'approuve pas du tout, c'est quelque part le cautionner, c'est cautionner cette politique. Je ne comprends pas la pertinence d'un tel emprunt. Nous avons des déficits qui sont abyssaux, des gouffres au niveau de la nation ; on demande à faire un grand emprunt, c'est complètement contradictoire avec toutes les règles économiques qui sont appliquées soit aux particuliers, soit aux entreprises. Il n'y a aucun ménage endetté ou sur endetté qui emprunte. Cela me dérange de voir qu'en demandant à en bénéficier quelque part nous cautionnons cet emprunt à mon sens. Et quand bien même cet emprunt se réaliserait, vous connaissez mes positions là-dessus, je ne suis pas sûr que ce soit prioritairement à la route et au bitume qu'il faudrait consacrer cet argent-là. Je pense qu'en termes de transport la priorité doit être donnée aux transports collectifs et aux transports en commun, et notamment le rail et bien

entendu le rail, et vous avez pointé du doigt la nécessité qu'il y a à investir dans ce domaine. En ce sens, moi j'approuve totalement la majorité du Conseil Régional qui a décidé, depuis 2004, d'inverser les priorités route/rail en passant d'un financement qui était, avant 2004, principalement sur les routes à un financement qui est aujourd'hui exclusivement sur le rail. Moi, c'est quelque chose qui me convient tout à fait.

En plus, par rapport au débat que nous avons pu avoir dans cette assemblée, je m'interroge sur le bien-fondé de demander l'opportunité d'un financement sur les routes, alors que nous avons répété ici même assez souvent que nous ne voulions surtout pas en avoir la compétence.

Juste pour finir, dernier point, si nous devons faire un vœu, chose qui est très rare et très symbolique dans notre collectivité, je ne suis pas sûr qu'en ces temps de difficultés économiques ce soit sur la route et la nationale 122 qu'il faille le faire, mais je ne dresserai pas de liste de priorités.

Pour ces raisons, vous comprendrez que je n'ai pas l'intention de voter ce vœu.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur BESSAT, chacun est bien évidemment libre de ses opinions sur le désenclavement, sur l'utilité d'avoir une route pour arriver à Aurillac. D'ailleurs, j'espère que quand vous vous déplacez vous n'utilisez que le train parce que, moi, pour l'utiliser de temps en temps, dans les conditions actuelles, je sais ce qu'il en est. Mais cela, ce sont des positions tout à fait respectables. Moi, je ne dis pas qu'il faut soutenir ou ne pas soutenir le Grand Emprunt. Il est d'ailleurs probable que je ne le voterai pas tel qu'il est prévu ; mais je dis que, au cas où il existerait, il serait dommage de ne pas s'adresser au Gouvernement pour qu'il n'oublie pas le département du Cantal alors qu'il l'a purement et simplement écarté dans le cadre de l'APSI. Vous devez être content, Monsieur BESSAT, du résultat de l'APSI puisque le département du Cantal est pratiquement éliminé du financement de la route nationale 122 ; il n'y a que Sansac/Aurillac, alors que le contournement du Puy est financé dans des conditions considérables pour des raisons que l'on connaît bien, que dans l'Allier il y a des financements aussi très importants. En attendant que le train soit opérationnel pour desservir tout notre territoire, il faudra bien continuer à circuler, et les Cantaliens en ont plus qu'assez de subir ce qu'ils subissent depuis de longues années.

Moi, effectivement, je n'ai pas l'habitude et c'est rarissime que je présente un vœu. Je pense que c'est une opportunité de dire : vous avez banco, vous pouvez financer, cela fait 1/200ème si vous voulez absolument faire un Grand Emprunt. Je dis que je ne partage pas l'idée d'un Grand Emprunt parce que, quand on a 140 milliards d'euros de déficit sur le budget général et 30 milliards d'euros de déficit sur la Sécurité Sociale, effectivement il faut, comme le dit M. ROCARD, que l'emprunt vise essentiellement l'investissement productif, et donc c'est un autre débat. Il ne s'agit donc pas, à ce niveau-là, de le cautionner. Il s'agit d'appeler l'attention une nouvelle fois de l'Etat sur la situation calamiteuse du département. Je l'ai fait il y a quelques jours pour les haras nationaux ; cela sert à quelque chose de hurler de temps en temps puisqu'il y a une réunion au Ministère mardi avec l'ensemble des parlementaires et que, si le Ministre m'a répondu sur les haras nationaux, que c'était pratiquement cuit, j'ai oui dire ce soir que, suite à cela, le Ministre cantalien se targuait d'avoir dans la journée sauvé les haras nationaux d'Aurillac ; ce qui prouve d'ailleurs un fonctionnement qui relève plus de méthodes je n'ose pas dire d'un autre continent, parce que si cela fonctionne vraiment comme cela c'est que la République est tombée bien bas, et effectivement elle fonctionne comme cela. Mais cela sert de temps en temps de montrer que nous ne sommes pas contents de ce qui se passe.

Moi, je dois dire que, quand je vois une route nationale à sens unique entre Murat et Massiac, quand je vois une route nationale qui est dans l'état où elle est y compris au niveau de la sécurité parce qu'il faut penser à nos concitoyens qui roulent dessus, et il y a encore eu il y a quelques jours un exemple dramatique pas loin d'Aurillac, je crois que l'idéologie doit avoir aussi ses limites. Chacun assume ses responsabilités, et les Cantaliens arbitreront.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur LERON, vous avez la parole.

M. LERON.- Monsieur le Président, merci. Je partage la plupart des points soulevés par notre collègue Vincent BESSAT, et j'entends bien aussi vos arguments par rapport au voeu qui est présenté. Cela dit, par rapport à cela, vous l'avez dit vous-même, nous avons des déficits aujourd'hui qui atteignent des records absolus en termes de montants. Nous sommes à 1 500 milliards d'euros de déficit dans le pays. Cette situation pèse lourdement quand même sur l'ensemble des foyers et des familles. Le pays devient dépendant des marchés financiers. Ce sont quand même des questions qui sont importantes. Ce fameux emprunt d'Etat, là, fait qu'on va encore aggraver la situation. Ce gonflement des déficits budgétaires dans notre pays, ce n'est pas une fatalité, c'est une question très, très politique. Partant de là, on doit s'interroger par rapport au montant de cet emprunt et à l'affectation justement des sommes qui sont là. Je l'ai dit et je le redis : par rapport au fond politique de ce Grand Emprunt, sous le prétexte de la crise on a donné ou prêté aux banques des sommes faramineuses ; aujourd'hui, cet emprunt, il est fait encore pour impliquer les ménages et les citoyens dans les choix gouvernementaux, et si possible pour les faire adhérer à ces choix fondamentaux. Par rapport à cela, je suis désolé, nous les communistes, nous ne pouvons pas être d'accord avec cela.

Par rapport au contenu du voeu tel qu'il est présenté là, oui, il y a la nécessité d'améliorer les moyens de transport dans le Cantal. Nous avons parlé de la 122, c'est un fait, on a besoin d'améliorer la 122, on a besoin d'améliorer le ferroviaire, on a besoin d'améliorer les conditions de transport en avion, mais nous avons beaucoup de choses à côté de cela, il y a tous les services publics qui sont en question. Nous avons parlé de l'I.U.F.M. tout à l'heure. Nous avons le problème des écoles sur la ville d'Aurillac et dans tout le département du Cantal. Nous avons le problème de l'ensemble des services publics, en particulier de la Poste qui est appelée à être privatisée par ce même Gouvernement. Il y a un certain nombre de choses comme cela qui nous interpellent, nous, et qui font que nous ne pouvons pas être d'accord par rapport à l'Emprunt National tel qu'il est présenté d'une part, mais le fait de présenter un voeu de cette nature avec une seule question sur la 122 nous semble, nous, cautionner justement cet emprunt national.

Pour ces raisons-là, les élus communistes ne souhaitent pas se prononcer sur ce voeu-là. Les élus que nous sommes ici présents ne participeront pas au vote. Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais indiquer, en souhaitant votre compréhension par rapport à tout cela. Il n'y a pas d'opposition par rapport à la CABA ou à l'exécutif de la CABA. Mais, là, nous nous positionnons plus dans le fond politique par rapport à un Gouvernement qui délaisse le Département du Cantal et la Ville d'Aurillac dans son développement économique dans son ensemble.

M. LE PRESIDENT.- Moi, je regrette que tous les Gouvernements successifs aient laissé le Cantal dans la situation où il est parce que je vous rappelle qu'il y a eu un Ministre de l'Equipement qui s'appelait M. GAYSSOT, Monsieur LERON.

M. LERON.- M. GAYSSOT a quand même pondu une loi qui s'appelle la S.R.U. et qui permettait bien des choses qui n'ont pas été encore appliquées à ce jour par les Gouvernements successifs.

M. LE PRESIDENT.- Moi, je constate la situation, et je me dis très simplement qu'il y a des moments où il faut essayer, quels que soient les dossiers, de faire front pour essayer de faire avancer les choses. S'agissant du Grand Emprunt, j'ai dit ce que j'en pensais. Il est vraisemblable que je ne le voterai pas. Ce n'est pas une raison pour ne pas s'adresser au Gouvernement en lui disant : banco ! vous voulez faire cela ? Surtout, ne vous gênez pas.

M. MOINS a demandé la parole.

M. MOINS.- Monsieur MEZARD, merci. Ça augure relativement mal pour les élections régionales à venir en ce qui concerne la Gauche Plurielle... Mais ceci dit, chacun a ses soucis puisque nous avons tous des soucis peut-être. Je dis cela parce que nous sommes en fin de séance, Monsieur le Président, et qu'on peut s'autoriser un peu de sourire. Premier point.

Ce qui est plus embêtant par contre, c'est de se dire qu'on a fait le reproche à certains représentants d'organismes consulaires d'être contre le développement d'Aurillac. Il me semble qu'être contre la 122 c'est effectivement ne pas faciliter le développement d'Aurillac, et cela me paraît effectivement un petit peu dommageable.

Ceci dit, pour être tout à fait vrai, il me semble malgré tout que le Grand Emprunt vise l'innovation qui est, si j'ai bien compris, l'idée générale du Grand Emprunt, et je ne suis pas certain que même si on fait une route innovante cela suffise à l'intégrer dans le cadre du Grand Emprunt. On peut toujours rêver, M. GALEAU l'a dit, il suffit d'avoir du désir. Nous allons donc avoir un peu de désir et nous voterons pour.

M. LE PRESIDENT.- Je vous en remercie, Monsieur MOINS, parce qu'effectivement la route innovante elle est prévue par le Grand Emprunt National. Mais cela ne veut pas dire qu'elle sera faite.

(Mouvements divers)

Monsieur CALMETTE, vous vouliez intervenir ?

M. CALMETTE.- C'était juste pour dire qu'il suffit de lire la première phrase : « On peut s'interroger sur l'opportunité d'un Grand Emprunt National dans ces périodes de déficits, mais au cas où il serait mis en place, en privilégiant l'investissement, il convient d'attirer l'attention du Gouvernement sur la situation particulière et atypique du département du Cantal ». C'est tout l'objet de ce vœu. Le démantèlement des services publics, cela existe partout en France, dans les banlieues et dans les départements ruraux. Le Cantal a une situation atypique en matière d'enclavement routier que tout le monde relève. Donc, là, il s'agit simplement d'attirer l'attention sur le fait qu'on pourrait détourner 0,02 % de l'Emprunt National suivant son montant pour essayer de mettre l'accent sur la carence principale que subit le Cantal, c'est-à-dire sa non performance en matière de réseau routier. Vouloir déborder sur l'ensemble de la politique gouvernementale me semble un peu déplacé par rapport à l'objet principal de ce vœu, qui est plutôt une mise de projecteur sur notre enclavement particulier parce que le Cantal est effectivement le seul département qui possède une préfecture aussi éloignée des autoroutes. Alors soit on considère par idéologie que la route n'est pas un moyen de locomotion idéal dans les temps qui courent ; soit on considère qu'il faut parler d'autre chose que de la route. Mais, quelquefois, il faut être un peu concret et pragmatique et mettre le doigt là où cela fait mal.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CALMETTE. Je mets ce vœu aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Mmes CARRILLO, LABORIE, VEDRENNE-CAYROL, MM. BESSAT, GALEAU, GOSSET, LERON, MAURY, MEDAL suppléé par M. FOURNIER, PERRIER, ROUME représenté par M. LERON, ne participent pas au vote.

Le vœu est adopté.

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN REGARD DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE (DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2009)

(Pas d'observations – Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions)

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit)
